

Revue trimestrielle

Le JAS

AVRIL/MAI/JUIN
2025
N°295

Le Journal des Acteurs Sociaux



DOSSIER

Municipales 2026
Évitons l'effondrement

COUPS DE CŒUR

Le parcours
de Joranne Caille

ENQUÊTE

Mortalité infantile
L'inexcusable recul français

SANS FARD

Maëlig Le Bayon
Camille Poupponneau



L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

CONFÉRENCE DE FORMATION

EN DISTANCIEL

DES LIENS QUI PROTÈGENT : PENSER L'ACCUEIL PAR LES TIERS DIGNES DE CONFIANCE (TDC) REPÈRES JURIDIQUES ET BONNES PRATIQUES

LE 16 OCTOBRE 2025

DE 10H00 À 17H30 (VIA ZOOM)

Contenu du programme :

- » L'accueil de l'enfant chez un proche, les particularités du droit français.
- » Comment les liens d'attachement éclairent la pertinence pour l'enfant (du tout petit enfant jusqu'à l'adolescent), d'un accueil par un tiers digne de confiance ?
- » Un recours au TDC encouragé par la loi : quelle perception des magistrats ?
- » En accueil d'urgence, comment repérer les potentiels accueillants dans l'environnement de l'enfant ?
- » Association Rétis : un service d'accompagnement des tiers dignes de confiance en Haute-Savoie, créé en 2007, qui a fait ses preuves.
- » Avec notamment l'Association Rétis, Flore Capelier, le CDEF du Morbihan, Marie-Paule Martin-Blanchais, et Anne Raynaud.





DOSSIER - MUNICIPALES 2026 p.8



SANS FARD - SOUTIEN À L'AUTONOMIE p.25



ENQUÊTE - MORTALITÉ INFANTILE p.43

SOMMAIRE

4— ÉDITO

8/17—DOSSIER

Municipales 2026 : Évitions l'effondrement

18/24—EN BREF

L'opinion des Français sur l'action publique

Faut-il limiter le tourisme ?

Défendre le lien social ?

Les associations sont-elles condamnées ?

Des chiffres qui parlent

25/33—SANS FARD

Soutien à l'autonomie. Entretien avec Maëlig Le Bayon, directeur de la CNSA

Entretien avec Camille Pouponneau

35/41—COUPS DE CŒUR

Parcours en protection de l'enfance : Joranne Caille Soleil Vert

Retour sur les Assises de la protection de l'enfance

43/49—ENQUÊTE

Mortalité infantile : l'inexcusable recul français

51/58—CAHIER DES RÉSEAUX

UDES : Entretien avec David Cluzeau

RENESS : Vulnérabilités, concepts en débat, pratiques en action

L'Outil en Main : Fabrique de liens sans pareil

AMRF : Pour un vrai statut des maires

Un nouveau rythme pour préserver l'essentiel

Chers lecteurs, chères lectrices,

Le *Journal des Acteurs Sociaux* entre aujourd'hui dans une nouvelle étape de son histoire. Comme nombre de publications indépendantes, nous sommes confrontés à une crise de la presse d'une ampleur sans précédent : l'explosion des coûts, la chute des abonnements papier, la fragilité des ressources économiques mettent à rude épreuve les médias libres. Dans ce contexte, maintenir la parution mensuelle de votre journal n'était plus viable.

C'est donc avec lucidité, mais aussi avec une farouche détermination, que nous avons choisi d'adopter un format **trimestriel** en lieu et place du format mensuel. Ce n'est pas un renoncement. C'est, au contraire, un acte de résistance. Un choix stratégique pour **sauvegarder un espace de liberté, de vérité et de justice**, dans un monde où les médias indépendants se raréfient dangereusement.

Notre journal reste fidèle à ses valeurs : **citoyenneté, fraternité, sobriété**. Ce sont elles qui continueront de nous guider. Ce sont elles qui justifient notre combat pour une presse qui ne cède ni à la facilité, ni à la complaisance.

Avec cette nouvelle périodicité, nous vous proposerons des articles plus approfondis, plus exigeants, plus diversifiés. Nous prendrons le temps d'explorer les sujets de fond, d'ouvrir des débats essentiels et de donner la parole aux acteurs sociaux qui font bouger les lignes.

Ce format trimestriel nous permettra également d'enrichir notre sommaire, avec des rubriques renouvelées comme « **Coup de cœur** », où nous partagerons des films, livres, initiatives, parcours qui méritent d'être découvertes ou redécouvertes.

Nous savons que vous comprendrez ce virage. Mieux : nous espérons que vous continuerez à nous accompagner, avec la même fidélité, dans cette nouvelle aventure éditoriale. Car ce journal est aussi le vôtre. Il ne tiendra debout que grâce à vous, à votre soutien, à votre engagement.

La rédaction



Le Jas

11 bis, rue de la Planche - 75007 Paris
Tél. : 01 53 10 24 10

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert

Ont collaboré à ce numéro : José-Marie Latour, Kevin Nectoux, Hélène Padieu, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, administrateur de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :
Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 12 euros

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,

SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346

Siège social : 11 bis, rue de la Planche, 75007 Paris
Numéro de commission paritaire : 1228 T 85246

Mensuel - Dépôt légal : juin 2025

ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

2100 – une échéance trompeuse

À nouveau, les derniers rapports sur le climat des Nations unies, de l'Europe ou de la France font référence à une échéance trompeuse : 2100, pour décrire les conséquences du désastre climatique. Cette date a un effet anesthésiant. Elle installe l'idée qu'il reste encore du temps, beaucoup de temps, avant que le pire n'arrive. Or il faut sortir de cette temporalité de confort qui freine l'action, car le fléau climatique est déjà là, comme le montre la multiplication des canicules, des inondations et sécheresses dévastatrices cet été.

Passer la référence temporelle de 2100 à 2030 devient donc un acte politique et pédagogique indispensable. Car, face au chaos, jamais notre inaction collective n'a paru aussi abyssale : les engagements internationaux, les programmes nationaux sont sans cesse repoussés ou vidés de leur substance. Et pourtant au même moment, les dirigeants n'hésitent pas à mobiliser des milliards d'euros pour faire la guerre (2 500 milliards d'euros dans le monde en 2024). Il y a une étrange hiérarchie de l'urgence, dépenser sans compter pour détruire, mais bien trop peu pour préserver notre planète.

Ce paradoxe est glaçant. Il est temps de dire les choses avec gravité : nous faisons face à une désertion politique sur le climat. Et nous ne pouvons plus l'accepter. Il est urgent que la société civile, les acteurs sociaux, les citoyens se lèvent, et ce partout dans le monde, pour exiger un rassemblement de toutes les communautés humaines, avec pour objectif de ne plus se battre entre elles mais de se battre ensemble contre la terrifiante menace.

Or, la logique des COP a montré ses limites, en se transformant en un terrain de confrontation d'intérêts. Il faut donc bâtir une véritable organisation internationale sur l'environnement, dotée de moyens suffisants pour nous engager très vite et concrètement vers la sobriété énergétique, la rationalisation des mobilités, la réinvention de nos modes de vie. Et cela peut se faire sans régression sociale, contrairement aux idées reçues. C'est d'ailleurs ce que nous essaierons de démontrer dans notre prochain numéro avec un dossier consacré à l'économie de l'écologie, s'appuyant sur de nombreux travaux scientifiques et le concours de Dominique Méda.

Certes, c'est une évidence, le climat scepticisme gangrène la pensée, aux Etats-Unis mais aussi dans le reste du monde. De plus, les puissances économiques bâties sur les énergies fossiles ont toujours de fortes capacités de résistance. Mais nous n'avons pas le choix. L'heure est à la recomposition de notre vision du monde, qui ne peut plus être polarisée sur la défense d'intérêts nationaux mais bien sur la défense de notre maison commune.

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Délégation de Service Public pour la gestion d'une structure multi-accueil Petite Enfance
à Matoury (40 places) située à Barbadines 2 et dénommée « Ti Moun Matoury »

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI ATTRIBUE LA DELEGATION

CCAS de la Ville de Matoury - Impasse Ménard -
97351 MATOURY
Tél. : 0594.31.96.16 Fax : 0594.31.63.55

II. OBJET, NATURE ET DUREE

Délégation de service public par affermage pour la
gestion et l'animation d'une structure d'accueil pour
la petite enfance pour une durée de 5 ans.

Date prévisionnelle de démarrage du service : à l'ex-
piration de la précédente convention de gestion,
prévu au 02 février 2026 hors prolongation éven-
tuelle.

III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA DELEGATION

Le service délégué porte sur la gestion d'une crèche
d'une capacité de 40 places située à Matoury (Quartier
Barbadines 2) pour l'accueil d'enfants de 3 mois à 3
ans dans le respect de la législation en vigueur. Le
CCAS de la Ville de Matoury en partenariat avec la
Ville de Matoury met à disposition du délégataire
les locaux et matériels sous forme de location. Le
délégataire exploitera la structure à ses risques et
périls, et appliquera les tarifs définis par le barème
de la CNAF. Le délégataire sera tenu de reprendre
le personnel actuellement employé par l'association
gestionnaire conformément à la directive commu-
nautaire 2001-23 CE du Conseil du 12 mars 2001
et des articles L.1224-1, L.1224-3 et L.1224-3-1 du
Code du travail.

IV. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALIFICATIONS ET CAPACITES DES CANDIDATS

Le candidat remettra un dossier permettant au CCAS
d'apprécier ses garanties professionnelles et finan-
cières, son aptitude à assurer l'exécution et la continuité
du service public dans le respect de la réglementation
en vigueur et l'égalité des usagers devant le service
public. Justificatifs à produire :

- Une lettre de candidature signée comportant les
motivations du candidat à l'égard du projet.

- Une note décrivant les références récentes du can-
didat notamment dans la gestion de structures com-
parables à celle objet du présent avis.

- Un document de présentation générale du candidat
(nom, raison sociale, copie intégrale des statuts,
bilans et comptes de résultats des trois derniers exer-
cices, attestations d'assurances en cours de validité).

- Les attestations du candidat justifiant qu'il est en
règle envers ses obligations sociales.

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le can-
didat n'est pas en liquidation judiciaire ou une copie
du jugement prononçant le redressement judiciaire.

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le can-
didat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
et qu'il n'a pas été condamné au cours des cinq der-
nières années pour travail illégal.

V. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront appréciées sur la base des
garanties professionnelles et financières, de l'aptitude
à assurer la continuité du service public et l'égalité
des usagers, ainsi que des motivations, des moyens
et des références des candidats.

VI. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 1^{er} Août 2025 à 12 heures. Suite à l'analyse
des candidatures, la commission de délégation de
service public dressera la liste des candidats admis
à présenter une offre auxquels elle fera parvenir le
cahier des charges détaillé du CCAS.

VII. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers seront à adresser exclusivement par
voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.marches-securises.fr/entreprise>

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les questions seront à poser exclusivement par
voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.marches-securises.fr/entreprise>

IX. DATE D'ENVOI DE L'APPEL A CANDIDATURES :
20 juin 2025

QUESTIONS CLÉS

P.9 DOSSIER : MUNICIPALES 2026
ÉVITONS L'EFFONDREMENT

P.18 EN BREF

- L'opinion des Français sur l'action publique
- Faut-il limiter le tourisme ?
- Défendre le lien social
- Les associations sont-elles condamnées ?
- Des chiffres qui parlent...



MUNICIPALES 2026

ÉVITONS L'EFFONDREMENT

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ



Dans dix mois, des élections importantes vont dessiner l'avenir de notre environnement pour six ans. En effet, comme chacun le sait, sur des questions essentielles de la vie quotidienne, la plupart des maires exercent leur mandat avec passion et humilité, parfois au prix d'un engagement total. Avec une ambition, plus ou moins affirmée : rendre la vie plus douce, plus digne, plus fraternelle à leurs administrés. Mais ce modèle est fragilisé. Une série d'obstacles (explosion normative, rigidités administratives, risque judiciaire permanent, agressivité croissante de certains citoyens) dissuade de plus en plus les vocations sincères.

Et surtout, à mesure que l'on décourage les bâtisseurs de lien, un autre profil de candidat peut gagner du terrain : plus calculateur, attiré par le pouvoir local pour ce qu'il permet d'influence, de réseaux et de transactions. Ce glissement progressif fait naître un danger : celui que la fonction de maire, au lieu de rester très majoritairement un engagement au service de tous, devienne de plus en plus un outil de promotion personnelle ou d'intérêts privés.

Il est urgent d'en prendre conscience et de corriger, à quelques mois des prochaines élections municipales, diverses imperfections du système. Ce dossier entend identifier divers écueils et d'explorer les principales pistes pour éviter le naufrage de la démocratie locale.

I. UNE FONCTION POLITIQUE DÉCISIVE

A lors que les enquêtes d'opinion révèlent le désarroi croissant des Français face à la politique, une seule figure est toujours respectée : le maire. C'est pourquoi, nos concitoyens continuent d'accorder une grande importance aux élections municipales.

En effet, dans l'imaginaire républicain français, le maire continue d'occuper une place singulière. À la fois représentant de l'État, garant de la cohésion locale, et catalyseur de la vie collective, il incarne une figure de dévouement, de dialogue, d'initiatives. Mais il est aussi celui qui incarne encore l'ambition républicaine : celle de tisser du commun entre tous.

SOLICITÉ SUR TOUS ET PAR TOUS

Il est vrai que le maire est sur tous les fronts. Il n'est pas seulement un administrateur ; il est un acteur du quotidien, présent aux mariages, aux enterrements, dans les écoles, sur les marchés, au cœur des conflits de voisinage comme des élans de solidarité. Il est celui à qui l'on écrit en cas de difficulté, celui qu'on sollicite pour une aide, un conseil, un appui. En somme, un médiateur permanent entre les aspirations des habitants, les exigences de l'administration, et la réalité du terrain. Le maire est aussi, souvent, l'initiateur d'une vie sociale inventive et populaire. Dans de nombreuses communes, les élus impulsent ou soutiennent des moments forts qui rassemblent la population : fêtes de village, repas de quartier, événements sportifs ou culturels, mais aussi journées citoyennes où chacun peut mettre la main à la pâte pour rénover une école, fleurir un rond-point, nettoyer une forêt, restaurer un monument.

Le maire est enfin un des acteurs principaux de la transition écologique. C'est particulièrement vrai pour les maires ruraux, car leurs territoires représentent 88 % du territoire national et comprennent des biens communs, comme la forêt, les cours d'eau, la terre... D'ailleurs, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) est particulièrement mobilisée sur cette question, et n'hésite pas à y consacrer des temps de formation et de communication, comme par exemple l'organisation



d'un « grand atelier » en octobre 2022, dont les conclusions sont à la disposition de tous sur le site de l'AMRF.

FRAGILE GARDIEN DU PACTE RÉPUBLICAIN

Ces initiatives ne relèvent pas seulement de l'animation. Elles traduisent une vision de la commune comme bien commun, comme espace à faire vivre ensemble. Elles favorisent le respect mutuel, la fierté d'habiter un lieu, la connaissance entre générations et milieux sociaux différents. Elles construisent du « nous », à rebours de l'individualisme croissant. Le maire en est alors le catalyseur, l'initiateur ou le facilitateur. C'est pourquoi on peut considérer que le maire est un rempart pour le pacte républicain, ce qui est de plus en plus reconnu, comme le montre l'ouvrage de Jean Dumonteil *La France des possibles* (éditions Fayard, 2020), qui illustre par de nombreux exemples, l'hypothèse selon laquelle, si la liberté et l'égalité sont d'abord l'affaire de l'État, la fraternité est d'abord l'affaire du local.

Cet engagement pour les valeurs de la République est d'autant plus crédible qu'il se traduit, pour beaucoup de maires, par un investissement militant intense,

débordant largement les horaires ou les obligations formelles. Être maire, surtout dans les petites et moyennes communes, implique des journées sans fin, des sollicitations constantes, une disponibilité totale.

Nombreux sont ceux qui assument cette fonction au détriment de leur vie professionnelle, familiale, voire de leur santé. Ils n'en attendent ni gloire ni enrichissement, mais le sentiment de contribuer, à leur échelle, à un projet collectif, à une forme de dignité partagée. Cette vocation du maire-citoyen, du maire-humaniste, n'est pas une légende, elle est attestée par d'innombrables témoignages. Mais elle est aujourd'hui mise à rude épreuve. L'environnement institutionnel fragilise ces figures. Le risque est grand de voir se refermer la parenthèse

des maires bâtisseurs de lien, pour laisser place à une autre ère, moins désintéressée, plus cynique.

1 - Selon une enquête réalisée par OpinionWay pour le CEVIPOF (Sciences-Po) en février 2023, seulement 35 % des Français considèrent que la démocratie fonctionne bien. De même, leur confiance dans les partis politiques est faible : seuls 16 % ont une grande confiance, tandis que 42 % n'ont plutôt pas confiance, et 39 % pas du tout confiance. En revanche, ils privilégient sans surprise le local par rapport au national, ainsi 52 % des Français disent avoir confiance dans leur conseil municipal. Cette phrase est tirée de l'ouvrage de Jean-Louis Sanchez *Pour une République des maires* (éd. L'Harmattan, 2008).

Selon une étude du Centre de sociologie des organisations, 91 % des maires se disent sous pression, 96 % déclarent des troubles du sommeil, et 85 % de nombreux moments de lassitude.

LES MAIRES D'AUJOURD'HUI

Avec 500 000 conseillers municipaux, la France dispose d'un atout considérable sur le plan démocratique. C'est une vraie chance d'avoir près d'un habitant sur cent comme élu disponible, alors que le Royaume-Uni, par exemple, n'en a qu'un pour 2 600 habitants. Ce qui offre d'immenses opportunités d'implication et de service, pour un coût bien modeste : 2 300 euros en moyenne par an et par élu. Parmi tous ces élus, les maires se distinguent par un engagement considérable. Être maire, c'est incarner une certaine idée de la proximité, du service à la population, du lien social tissé au quotidien entre les habitants d'un même territoire.

Selon le portrait des maires publié par le CEVIPOF en avril 2025, l'âge moyen de ceux-ci était de 63,6 ans. C'est 9 ans de plus qu'en 2001, à la veille des élections de 2002. C'est un premier sujet d'inquiétude qui pose la question de l'intérêt des jeunes pour cette fonction.

On dénote aussi toujours une forte disparité entre les hommes et les femmes (73 % de maires masculins et 27 % féminins).

De plus, la répartition des élus dans les catégories socio-professionnelles fait apparaître une surreprésentation des agriculteurs (10,9 % contre 0,9 % en population générale), ce qui ne surprend pas compte tenu du nombre très important de communes rurales. Mais on y trouve aussi plus de cadres supérieurs (25,3 % contre 9 % en population générale), plus de commerçants et chefs d'entreprises (7 % contre 3,3 %).

L'âge jouant, on trouve également un nombre de retraités (55,1 %) très important, et donc supérieur au taux présent en population général. Les actifs représentent 34,2 % des maires, dont 24 % en activité à plein temps, et 12,2 % à temps partiel. Et on peut noter que 5,8 % des maires ont quitté leur activité professionnelle à cause de leur fonction.

Enfin, contrairement aux autres représentants politiques, la majorité des maires n'a pas d'appartenance déclarée à un parti.

II. UNE HOSTILITÉ DÉVASTATRICE

Il est urgent de le reconnaître, ces vingt dernières années ont vu se multiplier les obstacles dressés contre le plein exercice par les maires de leur mission. L'époque contemporaine semble poser une série d'épreuves à toute personne désireuse d'exercer la fonction de maire dans un esprit de service. À mesure que les exigences administratives se complexifient, que la confiance civique s'effrite et que les protections se rigidifient, le mandat municipal devient un chemin semé d'embûches.

L'INTARISSABLE LOGORRHÉE DES NORMES

Le premier frein tient à l'hypertrophie réglementaire. En France, les collectivités territoriales doivent composer avec une avalanche de lois, décrets, circulaires, schémas directeurs, normes environnementales, urbanistiques, sanitaires, sociales. Chaque projet, aussi simple soit-il, s'accompagne d'un faisceau d'autorisations, de vérifications, de procédures.

Loin de simplifier la vie locale, cette inflation normative finit par l'étrangler. Un maire qui souhaite créer un jardin partagé, rénover une salle municipale, ou même organiser un événement local se heurte à des délais, des formulaires, des contrôles qui complexifient à l'extrême les démarches. Cela génère non seulement une perte d'énergie, mais un sentiment d'impuissance, voire d'absurdité bureaucratique.

C'est ce que dénonce notamment Camille Pouponneau, maire de Pibrac, commune de 9 000 habitants aux portes de Toulouse, pour expliquer sa démission dans un ouvrage paru en mars 2025, *Maires, le grand gâchis* (voir interview p. 30-33). De même, Martine Mousserion, 62 ans, maire sans étiquette du petit village d'Anché (Vienne), dénonce la complexification croissante de la fonction, « *qui engendre coups de fatigue et découragement* ». De nombreux rapports et études témoignent de l'impact désastreux de cet excès de normes. C'est ce que souligne l'étude sur la santé des maires de l'observatoire Amarok. Parmi les trente-quatre sources de stress identifiées, la première est justement « *la complexité et la lourdeur administrative* », loin devant les agressions de maires, qui figurent au sixième rang.

Cette pression normative est d'autant plus lourde que le maire est souvent bien seul à l'affronter. Dans les petites communes, il a rarement des ressources juridiques ou techniques à ses côtés. Dans les communes plus grandes, il se heurte souvent à un système statutaire peu flexible. Si la protection des fonctionnaires est une garantie essentielle de la neutralité du service public, elle peut devenir un frein à la réactivité, à l'innovation, voire à la mobilisation collective dans les petites communes. Beaucoup de maires se plaignent d'une forme de cloisonnement hiérarchique, d'inertie, ou d'un manque d'esprit d'initiative au sein de leurs équipes. Ce n'est pas tant une critique des agents que du cadre dans lequel ils évoluent : très réglementé, peu incitatif, et parfois mal adapté aux défis de proximité. Là où le maire aimerait susciter un élan, impliquer les habitants, monter des projets souples, il rencontre un système rigide, cloisonné, parfois démotivé.

LES TRAVERS ABSURDES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

L'intercommunalité permet théoriquement la mise en œuvre de projets à une échelle plus pertinente que la commune. Mais ce qui était jusqu'à présent issu de la volonté des élus locaux est aujourd'hui principalement déterminé par des règles nationales, comme par exemple la loi NOTRe du 7 août 2015. Cette loi oblige les communes à se regrouper au sein d'établissements intercommunaux, dont le périmètre est fixé par voie d'autorité, à plus de 15 000 habitants contre 5 000 auparavant. Ce qui, dans les zones rurales, donne lieu à des structures rassemblant des villages distants de dizaines de kilomètres. Même constat en zone urbaine, où l'on peut citer, à titre d'illustration, l'évolution de la Communauté urbaine de Reims qui est passée de seize à cent-quarante-trois communes. Avec un conseil communautaire de deux-cent-soixante élus qui se réunit une fois par mois pour délibérer en moyenne quatre heures sur plus de quatre-vingts projets...

L'engouement bureaucratique pour l'intercommunalité devrait donc être bien plus mesuré, car cela met en tension la seule strate démocratique encore plébiscitée par les habitants de la commune. En effet, plus d'un

Français sur deux se dit « *peu ou pas concerné* » par l'intercommunalité et ne connaît par le nom de celui qui la préside. Cela provoque des dommages irréparables sur les identités locales, en éclipsant des appellations communales parfois vieilles de plusieurs siècles. De plus, quand les habitants s'adressent au maire, celui-ci avoue son impuissance et souvent son agacement faute de pouvoir agir rapidement. Comble de l'absurdité, la complexité des organisations qui résultent de ces changements ne manque pas d'engendrer des coûts de gestion considérables. C'est en prenant en considération ces divers constats que la Cour des comptes suggère à son tour « *d'approfondir et de simplifier la coopération intercommunale* » en instaurant des critères précis pour définir l'intérêt communautaire. Autrement dit, l'intercommunalité pourrait être un outil essentiellement technique de construction d'équipements et de gestion de services à vocation intercommunale (comme c'était le cas à l'origine), et non comme une organisation supra-municipale, privant les maires de leur compétence pour bâtir un projet local concerté.

L'INACCEPTABLE PROGRESSION DE LA DÉFIANCE

Parmi les autres facteurs dissuasifs pour l'engagement des maires se distingue la crainte constante de l' élu d'être poursuivi, attaqué, mis en cause. Le maire est devenu une figure très exposée. En première ligne sur tous les fronts, il est la cible potentielle de recours, de plaintes, voire de mises en examen. La judiciarisation de la société française s'est accentuée, au point que de simples initiatives bénévoles – comme une journée citoyenne de nettoyage – peuvent être découragées par le risque juridique (blessure d'un participant, défaut d'assurance, problème d'hygiène...). Comme le dit le maire d'une petite commune : « *Ce n'est plus une fonction humaine. Vous passez votre temps à anticiper les risques, à vous couvrir. Vous perdez le goût d'agir.* »

L'affaire du maire de Richwiller (Haut-Rhin), Vincent Hagenbach, illustre cette dérive. Ce dernier a été condamné pour avoir maintenu un treizième mois à ses agents municipaux — une prime pourtant ancienne et bien ancrée dans les usages de la commune. Le tribunal a estimé que cette décision pouvait être interprétée comme un avantage électoral, alors même que l' élu n'en tirait aucun bénéfice personnel. Ce type de raisonnement, fondé sur l'intention supposée, mine la légitimité de l'action municipale et décourage ceux qui souhaitent simplement bien faire.

Ce climat d'insécurité juridique agit comme un répulsif. On ne devient pas maire pour être perpétuellement sur

le qui-vive, exposé à la vindicte, sommé de se justifier pour chaque détail.

Enfin, la détérioration du lien entre élus et citoyens pèse lourd. On assiste à une véritable mutation anthropologique du rapport entre habitants et élus. Pendant longtemps, les maires bénéficiaient d'un respect presque instinctif, lié à leur fonction, leur dévouement et leur proximité. Ce respect s'effrite. Les maires sont désormais considérés par beaucoup comme des prestataires de services, voire comme des cibles : de la colère, de la frustration, de la revendication.

« Ce n'est plus une fonction humaine. Vous passez votre temps à anticiper les risques, à vous couvrir. Vous perdez le goût d'agir »

Ce changement se manifeste par une recrudescence d'incivilités, de violences verbales, de menaces, mais aussi par un climat de défiance continue. On attaque le maire pour la fermeture d'un chemin, l'organisation d'un chantier, l'abattage d'un arbre, la réfection d'un trottoir... Chaque acte devient susceptible de contentieux ou de contestation publique agressive.

Cette évolution abîme le lien démocratique. Elle crée une ambiance de conflit généralisé où la médiation devient quasi impossible. Et surtout, elle fait perdre de vue l'essentiel : la commune n'est pas une entreprise de services, mais une communauté politique.

Tous ces constats sont inquiétants, car, selon un rapport du Sénat publié en 2023, 70 % des maires interrogés disent avoir subi des insultes ou des menaces, 30 % des dégradations ou tentatives d'intimidation. Cela traduit une perte de reconnaissance du rôle démocratique fondamental que joue le maire dans la République. Or, sans ce respect symbolique, difficile de susciter des vocations sincères et durables.

Dans l'ouvrage de Martial Foucault, *Maires au bord de la crise de nerfs*, (L'Aube, 2020), l'auteur indique que seule une minorité de citoyens (19 %) sont favorables à une amplification du mouvement de regroupement, tandis que 47 % de souhaitent pas de changements, et 23 % souhaitent que la commune retrouve plus de compétences par rapport à l'intercommunalité.

III. DES CONSÉQUENCES EN CASCADE

Ces divers obstacles – bureaucratie tentaculaire, inertie statutaire, insécurité juridique, défiance sociale et intercommunalité imposée engendrent une lassitude morale. Le mandat municipal peut alors devenir un fardeau et entraîner découragement et démotivation chez un grand nombre, et parfois même des démissions. Tandis que d'autres, portés par des intérêts moins louables, trouvent dans le mandat municipal une opportunité à exploiter comme tremplin financier ou levier d'influence.

DE PLUS EN PLUS DE DÉMISSIONS...

Dans ce climat de morosité, les informations sur les démissions de maires sont scrutées avec attention. Selon le gouvernement, depuis le début de la mandature de 2020, deux mille quatre-cents maires auraient démissionné. Pour Martial Foucault, professeur à Sciences-Po Paris, ce chiffre paraît surestimé, mais il reflète néanmoins l'accroissement du problème. Ainsi, il précise que, durant la mandature 2008-2014, la moyenne des démissions était de 150 par an, entre 2014 et 2020, elle était de 250 par an, et de 2020 à 2023, elle était de 450 par an. Il précise que 13 % des maires des communes de plus de 9 000 habitants souhaitent abandonner leur mandat en 2026. Un pourcentage qui passe à 30 % pour les communes de moins de 500 habitants, en raison de la charge administrative plus lourde et de l'isolement des édiles.

Illustrant ces estimations, de nombreux témoignages de maires attestent la gravité du phénomène. Ainsi pour Thomas Fromentin, président de la communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes (Ariège), « *Il y a des démissions comme jamais : cinq à six maires ont démissionné, sur quarante-deux communes dans ma communauté d'agglomération. Un abandon par épuisement.* »

Cela fait donc craindre une pénurie de candidats pour les prochaines municipales. Il faut en effet trouver plus de 900 000 candidats pour élire 500 000 conseillers municipaux, qui à leur tour devront élire 35 000 maires. Ce qui constitue une véritable gageure, notamment

pour susciter des vocations chez les jeunes : rappelons qu'actuellement il n'y a que 3 % de maires de moins de quarante ans.

DE PLUS EN PLUS D'AFFAIRISME...

Être maire, c'est disposer d'un pouvoir économique concret : attribuer des permis de construire, orienter les investissements publics, négocier avec des entreprises, intervenir dans l'aménagement du territoire, les DSP (Délégations de service public), l'urbanisme commercial, l'installation de zones d'activités... Ce pouvoir, exercé dans un cadre parfois opaque et faiblement contrôlé, peut susciter des appétits. Et cela s'est malheureusement dégradé ces dernières années.

Entre 2014 et 2020, 2 000 élus ont été poursuivis en France, soit 50 % de plus que pendant la mandature 2008-2014. Plus précisément, selon l'étude publiée par le service statistique du ministère de l'Intérieur et l'Agence française anticorruption (AFA), 801 atteintes à la probité par des élus locaux ont été relevées par la police et la gendarmerie en 2021. Un nombre en augmentation de 28 % par rapport à 2016, du fait notamment des infractions de corruption. Des cas emblématiques ont marqué l'actualité : affaires de favoritisme dans l'attribution de marchés publics, montages juridiques douteux dans des projets immobiliers, embauche de proches, avantages personnels liés à des fonctions protocolaires.

Ces situations, bien que toujours très minoritaires, progressent et nourrissent une défiance croissante vis-à-vis des élus locaux. C'est d'autant plus regrettable que, si les élus sont de plus en plus l'objet de poursuites, le taux de mises en examen pénales reste assez marginal, toutes infractions confondues. De plus, mise en cause ne veut pas dire condamnation : la justice blanchit six élus sur dix.

DE PLUS EN PLUS DE DISCRÉDIT...

Cette dérive affairiste s'accompagne souvent d'un clientélisme rampant. Il ne s'agit plus d'administrer une commune selon des principes d'équité, mais de bâtir un système de fidélité politique fondé sur les faveurs :

attribution de logements sociaux, emplois municipaux ou associatifs, subventions ciblées, choix des commerçants ou des prestataires...

Dans certaines communes, ce clientélisme passe inaperçu, dans d'autres, il devient un véritable système. L'administration municipale y est mise au service de réseaux d'intérêts qui favorisent les plus proches du pouvoir en place. Cela produit une perversion complète du fonctionnement démocratique : les décisions publiques sont orientées par des retours attendus, des pressions implicites, des calculs électoraux, voire des promesses de contrepartie.

Ce glissement est d'autant plus redoutable qu'il peut se produire sans illégalité flagrante, dans un entre-deux moralement trouble mais juridiquement difficile à sanctionner.

Les scandales municipaux, bien que localisés, ont un effet national. Ils entachent l'image des élus en général, jettent le soupçon sur l'ensemble des maires, y compris les plus engagés, et nourrissent le ressentiment des citoyens. Face à cette dérive, la vigilance est une exigence démocratique. C'est d'autant plus nécessaire que, dans certaines communes, les mécanismes de contre-pouvoir (opposition locale, presse, comités de quartier) sont affaiblis, voire neutralisés. Le maire concentre l'information, pilote les décisions, verrouille les débats. Le conseil municipal devient une chambre d'enregistrement. L'opposition est marginalisée ou muselée.

Un autre symptôme est le recul de la parole citoyenne dans la gestion des affaires communales. Moins de concertations, moins de réunions publiques, moins de coproduction de projets. Quand les habitants ne sont plus consultés ou écoutés, quand leurs propositions restent sans suite, un vide démocratique s'installe. Ce vide peut être illustré par le grand flop des référendums locaux. On en recense seulement une dizaine chaque année, avec un taux de participation généralement inférieur à 30 %. Il ne s'agit pas d'un manque d'intérêt de la population, mais du refus d'un véritable partage de décision, car les questions posées sont généralement très orientées.

... MAIS LE PIRE N'EST JAMAIS CERTAIN

Cet autoritarisme n'est pas anodin. Il peut être le terreau d'un pouvoir local déconnecté, technocratique ou clientéliste, où la population n'est plus considérée comme actrice, mais comme simple spectatrice. La démocratie municipale devient alors une façade, réduite au seul moment électoral, et encore, lorsque celui-ci suscite encore de la mobilisation.

Un signal fort aurait dû nous alerter lors des dernières

élections municipales (2020). L'abstention a atteint des niveaux historiques : près de 60 % au second tour. Certes, la pandémie de Covid-19 y est pour beaucoup, mais cette tendance peut aussi être un marqueur inquiétant. Des études, comme celles menées par le CEVIPOF, montrent que les Français commencent à associer l'action publique locale à des logiques d'intérêts, de calculs, voire de profits personnels. Cela débouche sur un

« Dans certaines communes, ce clientélisme passe inaperçu, dans d'autres, il devient un véritable système »

sentiment d'injustice qui, à son tour, alimente le désengagement, la radicalisation ou l'indifférence, trois attitudes qui affaiblissent durablement la démocratie de proximité. Prendre au sérieux ces signaux, c'est donc faire œuvre de vigilance démocratique. C'est nécessaire pour créer les conditions d'un sursaut éthique, en amont des dérives, avant que la fonction municipale ne se vide de son sens.

Cet appel à la vigilance est d'autant plus souhaitable que la confiance des populations envers leur maire reste forte, et qu'ils sont encore en majorité désireux que leur maire soit reconduit. Ainsi, déjà en 2020, selon Martial Foucault, 61 % des personnes interrogées souhaitaient que leur maire se représente en fin de mandat. Ce taux variait légèrement selon la taille de la commune, allant de 57 % pour les communes moyennes (10 000 à 50 000 habitants) à 67 % pour les villes de moins de 10 000 habitants.

De ce point de vue, le cas de Marc-Etienne Lansade est particulièrement révélateur du caractère polyvalent de l'affairisme. En effet, ce maire du Var est empêtré depuis 2021 dans des affaires judiciaires liées à la gestion du port de plaisance, d'un restaurant de plage, de marchés publics... De plus, en septembre dernier, il a été accusé d'avoir fait signer en 2020 une procuration à un homme atteint de troubles cognitifs pour permettre l'achat d'un bien immobilier à l'une de ses anciennes compagnes, et a été condamné à 18 mois de prison pour abus de faiblesse, ainsi qu'à trois ans de privation des droits civils, civiques et de famille. Et le parquet vient de requérir contre lui devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence une peine de trois ans d'inéligibilité pour la même affaire.

IV. AGIR VITE POUR ÉVITER LE PIRE

Pour permettre aux maires de jouer pleinement leur rôle de « *fantassins de la République* », il est donc urgent de rétablir une véritable République décentralisée, comme le souhaitent les Français (selon un sondage récent de l'Ifop, le taux de satisfaction des Français envers les maires est de 70 %, soit 9 points de plus qu'en 2017).

LE MAIRE NE DOIT PAS ÊTRE UN PRESTATAIRE

En effet, après avoir été respectée de 1985 à 2005, celle-ci n'a cessé d'être affaiblie. Il faut changer de paradigme.

Concrètement, les maires doivent cesser d'être considérés comme des prestataires de l'État, pour être reconnus avant tout comme des producteurs de lien social, de solidarité locale, de citoyenneté. C'est seulement en s'appuyant sur cette lecture de la décentralisation que l'on pourra éviter la poursuite de réformes bâties sur des critères exclusivement financiers et bureaucratiques. Ce qui se vérifie notamment en ce qui concerne les regroupements territoriaux, qui ne concernent pas que les communes. On ne recherche que des économies, sans penser au respect de la proximité, pourtant seule apte à favoriser le développement local et le développement humain. La remise en cause de la loi NOTRe, par exemple, constituerait un véritable encouragement pour les maires.

De même, il serait urgent de doter les communes de plus de pouvoir régalien en matière de sécurité et de responsabilités en matière éducative. L'école ne pourra se réformer qu'en étant étroitement imbriquée dans son environnement local et humain. À condition, toutefois, que ces nouvelles responsabilités ne débouchent pas sur une République des dupes...

Car, dorénavant, avec la suppression de la quasi-totalité des impôts locaux, les collectivités locales ne maîtrisent plus leurs sources de financement qui relèvent principalement de l'État. Le rétablissement de l'autonomie fiscale des communes est donc indispensable pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités et renforcer la légitimité des choix des élus.

LE MAIRE NE DOIT PLUS ÊTRE CORVÉABLE À MERCI

Dans l'ouvrage déjà cité de Camille Poupouneau, celle-ci met l'accent sur le caractère extrêmement précaire sur le plan économique de la fonction de maire. Ainsi, après sa démission, elle s'est retrouvée dans une situation proche du RSA. Aucun dispositif n'avait été prévu pour lui garantir une transition digne. Car cette réalité est particulièrement brutale pour les élus salariés du secteur privé, qui se retrouvent sans aucun filet administratif comme pour les fonctionnaires.

Ce danger contribue à une forme de sélection sociale de la représentation : seuls ceux qui ont une sécurité économique (fonctionnaires, retraités, rentiers...) ou l'espérance d'intérêts personnels à développer, peuvent se porter candidats durablement. Ce biais risque d'exclure des profils plus divers parce que plus vulnérables, comme les jeunes notamment, ou des employés du secteur privé pourtant souvent porteurs d'une expérience précieuse du réel.

C'est pour pallier cette situation qu'il serait temps de doter celle-ci d'un véritable statut juridique qui, bien que revendiqué depuis plus de trente ans par les élus, n'existe toujours pas. Signe encourageant : le dossier semble progresser sous la pression constante des diverses associations d'élus. Ainsi, le Premier ministre, François Bayrou, a promis lors des assises de l'Association des petites villes de France (APVF), vendredi 13 juin, d'améliorer la situation des maires en vue des municipales de 2026 : « *Nous allons changer leur statut (...), améliorer leur situation quand ils sont en responsabilité, améliorer leur retraite et faire en sorte que l'expérience d'élus qui est la leur puisse servir ce qu'on appelle la validation des acquis* ».

Cette reconnaissance statutaire est indispensable, mais elle ne suffira pas à elle seule à rétablir un véritable engouement pour la fonction municipale, si elle n'est pas accompagnée d'une refonte du paysage normatif. Toutes les enquêtes le confirment : les maires souhaitent ardemment la simplification des normes utiles et



L'Hôtel de ville de Poitiers, édifié entre 1869 et 1875

l'abandon des normes absurdes, pour pouvoir agir et innover. C'est pleinement justifié car la prolifération des normes s'explique avant tout par l'absence de confiance et de cap des autorités nationales.

Par ailleurs, la raréfaction des ressources versées par l'État aux communes ces dernières années oblige les maires à redoubler d'efforts pour obtenir des subventions d'autres organisations (région, département, Europe...). Or, la réponse à des appels d'offres suppose un investissement en temps et une ingénierie technique dont les municipalités ne disposent pas toujours. Les plus faibles sont les plus pénalisés. C'est ici que l'accompagnement de l'État, à travers ses services déconcentrés dans les préfectures, pourrait se révéler utile. Mais les préfectures sont également de moins en moins outillées, ce qui transforme leur relation d'aide en une relation d'autorité.

LA DERNIÈRE CHANCE

Pourtant, loin des logiques de pouvoir, le maire peut rester le visage humain de la République. En ces temps d'incertitude, d'atomisation sociale, de méfiance démocratique, c'est seulement à l'échelon local que

peuvent renaître la confiance, la solidarité, l'appartenance.

Mais pour y parvenir, il faut engager une véritable refondation de la fonction de maire pour lui donner les moyens politiques et financiers d'assumer cette noble mission. Ce n'est pas un romantisme dépassé, c'est une nécessité pragmatique.

C'est à cette condition que les communes continueront de s'engager dans la consolidation des liens sociaux et des repères collectifs, en veillant bien à mobiliser non seulement les forces du social mais bien tous leurs services. Car comme le disait déjà en 2008 Michel Dinet, alors président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et président de l'Odas : *« L'approche territoriale ne garantit pas le meilleur, si à la place d'un projet co-construit et citoyen avec les habitants perdure la logique des guichets par publics et des dispositifs par institution »*. Et il avait raison, car la renaissance de la démocratie locale est bien l'affaire de tous pour défaire les logiques opportunistes et affairistes et vaincre la résignation.

Les prochaines élections municipales se dérouleront en mars 2026. Il est encore temps que la représentation nationale montre sa détermination à engager ce nécessaire rétablissement de l'équilibre entre le local et le national.

L'OPINION DES FRANÇAIS SUR L'ACTION PUBLIQUE

Les Français plus satisfaits qu'il n'y paraît

LES FRANÇAIS ET LA POLITIQUE

Le baromètre politique publié récemment par Ipsos-CESI École d'ingénieurs nous donne des informations précieuses et parfois déroutantes sur la complexité du rapport des Français aux institutions et à la politique.

Sur les institutions : Il est important de relever que 7 Français sur 10 affirment leur attachement aux institutions de la 5^e République, même s'ils sont très majoritaires à les trouver perfectibles. Plus précisément, 59 % souhaitent les adapter sans les transformer radicalement, 36 % qu'elles soient réformées en profondeur, et 5 % seulement les maintenir telles qu'elles sont aujourd'hui.

Sur leur lien à la politique : En ce qui concerne la vie politique, 60 % des Français affirment s'y intéresser, une tendance en hausse par rapport à 2016. En revanche, les qualificatifs utilisés pour décrire la politique sont moins favorables, avec 8 Français sur 10 exprimant une vision négative. 63 % de ces derniers expriment de la *déception*, 33 % de la *colère*, et 26 % du *dégoût*.

Les Français manifestent leur engagement personnel en politique par la signature de pétitions (41 %), le boycott d'un produit (32 %), le contact avec des élus locaux (22 %), l'expression d'opinions sur des réseaux sociaux (20 %), la participation à des manifestations (16 %) ou à une grève (15 %). Seuls 11 % disent avoir contacté un parlementaire.

Sur leurs préférences politiques : Contrairement à l'idée reçue selon laquelle la France n'a guère la culture du compromis, une large majorité de Français (64 %) affirment préférer une personnalité politique prête à faire des compromis, plutôt que refusant d'en faire (36 %). Dans le même but, 52 % des Français préfèrent une majorité relative à l'Assemblée nationale plutôt qu'une majorité absolue pour éviter tout risque de domination autoritaire. D'ailleurs, 64 % estiment que la vie politique est trop jalonnée d'idées et de comportements radicaux. À l'inverse, 36 % souhaiteraient des idées et des comportements plus radicaux, notamment chez les sympathisants LFI (61 %) et ceux du RN (50 %). Enfin, une écrasante majorité des Français déclarent appartenir à une

France « *en colère ou mécontente* », quand seulement 3 % disent appartenir à une France « *satisfaite et apaisée* ».

LES FRANÇAIS ET LES SERVICES PUBLICS

Selon un sondage effectué en décembre 2024 auprès de 25 000 personnes par Ipsos/Harris interactive/Toluna pour le ministère de l'Action publique afin d'établir un premier baromètre des services publics, 69 % des répondants se disent satisfaits de leurs rapports avec les services publics. Toutefois, toutes les administrations ou établissements publics ne sont pas perçus de la même manière.

Sur le type de services : on relève que ce sont l'école (81 %), l'hôpital (80 %) et la gendarmerie nationale (78 %) qui obtiennent les taux de satisfaction les plus élevés. À l'inverse, France Rénov' (55 %), les tribunaux (56 %) ou France Travail (61 %) sont moins bien évalués.

Sur l'accueil : on note que, malgré une image souvent négative, l'accueil du public est vécu de manière positive. 7 Français sur 10 estiment avoir été reçus avec bienveillance et respect. En revanche, l'étude révèle que la demande de contacts directs avec un agent demeure très forte : malgré la progression des demandes dématérialisées, 25 % des Français disent préférer un contact par téléphone ou un rendez-vous sur place.

Sur la complexité : les Français sont nombreux à formuler des attentes sur la simplification des démarches. La palme de la complexité revient au dispositif France Rénov', pour lequel 58 % trouvent les démarches trop difficiles, et aux maisons départementales des personnes handicapées, avec 52 % d'insatisfaits. En ce qui concerne les CAF, l'Urssaf ou les caisses de retraite ils ne sont que 13 % à trouver que les démarches administratives sont très compliquées.

Certes, ces chiffres peuvent surprendre, d'autant plus que l'étude a été demandée par le ministère de l'Action publique. Ils reflètent en même temps une réalité dans notre pays : les mécontents se font toujours davantage entendre que les satisfaits.

FAUT-IL LIMITER LES VOYAGES ?

Le sur-tourisme de plus en plus contesté

1,45 milliard : c'est le nombre de déplacements touristiques dans le monde en 2024, en hausse de 49% par rapport à 2010. C'est une progression extrêmement inquiétante pour la défense de l'environnement, car elle occasionne, notamment, le développement du transport aérien, qui prévoit son dédoublement à l'horizon 2030. Mais c'est aussi un risque important de déséquilibre pour les économies et les modes de vie locaux, ce qui se vérifie aujourd'hui notamment en Europe.

UN DÉVELOPPEMENT EXPONENTIEL EN EUROPE

L'Europe comptabilisait 416 millions d'arrivées en 2005, et 747 millions en 2024. Dorénavant, la répartition des touristes est la suivante dans les dix pays européens les plus attractifs : la France est en tête avec 102 millions de touristes internationaux en 2024, suivie par l'Espagne avec 94 millions, la Turquie avec 61 millions, l'Italie avec 58 millions. Puis viennent l'Allemagne (38 millions de touristes), la Grèce (36 millions), l'Autriche (32 millions), les Pays-Bas (21 millions), la Hongrie (13 millions) et l'Albanie (11 millions).

Il faut noter que cette hiérarchie ne reflète pas l'importance des gains économiques. C'est, en effet, l'Espagne qui en bénéficie le plus, avec 107 milliards de dollars, puis le Royaume-Uni (85 milliards), la France (77 milliards), l'Italie (59 milliards) et la Turquie (56 milliards).

Enfin, relevons que parmi les trois villes les plus emblématiques du sur-tourisme, Paris arrive en tête avec 22,6 millions de visiteurs, en faible hausse par rapport à 2014 (19,1 millions). Elle est suivie par Lisbonne avec 15,3 millions, en très forte hausse par rapport à 2014 (9,3 millions), puis par Venise qui reçoit 8,3 millions (contre 6,3 millions en 2014).

DES CONSÉQUENCES PARTICULIÈREMENT NOCIVES

Si le tourisme crée de la richesse économique et facilite l'ouverture culturelle sur le monde, il suscite aujourd'hui une modification des conflits d'usage avec les habitants.

C'est surtout la hausse du prix de l'immobilier qui crée des difficultés considérables. Par exemple, aux Baléares, de nombreux professionnels de santé, des enseignants, des policiers, ne parviennent plus à se loger à des prix décentes et quittent l'archipel catalan. À Lisbonne, le développement de locations meublées de type Airbnb a entraîné une pénurie d'offres locatives pour les habitants permanents. Le tourisme a aussi entraîné la disparition de commerces de proximité, remplacés par des activités de loisir. À Barcelone, c'est aussi la question immobilière qui a mis le feu aux poudres. Depuis 2014, le prix des loyers y a bondi de 68%.

Le risque est d'assister partout à une « muséification » des villes historiques, à la transformation de quartiers en décors. Ce qui se répercute, notamment, sur les conditions de vie des personnes âgées, qui sont les dernières à vivre, isolées, dans des bâtiments dédiés aux locations de vacances.

LES PREMIERS PAS D'UNE RÉGULATION

Ce développement du tourisme commence à susciter des résistances importantes de la part des populations concernées. Dans de nombreuses capitales régionales espagnoles, des manifestations ont eu lieu, rassemblant, par exemple à Palma de Majorque, plus de 20 000 personnes. Mais les tensions sont également croissantes dans le reste de l'Europe, comme à Paris, Amsterdam et Venise.

C'est pourquoi, peu à peu, des réglementations apparaissent pour encadrer le tourisme. En Croatie, par exemple, la ville de Dubrovnik a réduit drastiquement le nombre de paquebots de croisière en escale. Et la métropole de Nice, en France, s'apprête à faire de même pour le port de Villefranche-sur-Mer.

Toujours en France, la loi Le Meur de novembre 2024 donne aux collectivités locales de nouveaux outils pour encadrer les meublés touristiques. À Barcelone, la municipalité a annoncé la suppression de 10 000 logements Airbnb à l'horizon 2028. Enfin, le cas le plus emblématique est celui d'Amsterdam, qui a décidé de fixer un nombre maximum de nuits hôtelières pour l'ensemble de la ville, avec pour objectif de faire décroître le nombre de touristes dans la ville.

DÉFENDRE LE LIEN SOCIAL

Un enjeu plein de contradictions

L'importance des liens sociaux est devenue un sujet dont tout le monde s'empare... à l'exception malheureusement des médias. Leur délitement est au cœur des diagnostics de la plupart des associations, et leur rétablissement au centre des préconisations d'un nombre chaque fois plus considérable de bons samaritains.

DES INFORMATIONS UTILES

Ainsi, le 1^{er} avril 2025 le Service civique solidarité senior et Make.org Foundation annonçaient leur première édition des Rencontres entre générations prévues entre le 29 avril et le 5 mai. Pour convaincre, ils rappelaient le désastreux état des lieux de l'isolement en France :

- 78 % des Français estiment que les contacts humains ont diminué ces dernières années ;
 - 1 Français sur 4 se sent régulièrement seul ;
 - 2 millions de personnes de 60 ans et plus se disent isolées. Parmi elles, 530 000 seraient en situation de « mort sociale » ;
 - Les jeunes sont également très touchés : 58 % des 16-25 ans se sentent isolés, et 67 % estiment manquer de liens ;
 - Par ailleurs, selon le Baromètre de la fraternité, 80 % des Français déclarent ne pas faire confiance aux autres.
- Des constats très déroutants car, paradoxalement, pour nos concitoyens, la valeur accordée aux liens est très importante. Ainsi, 7 Français sur 10 estiment que les activités sociales ont un impact positif sur la santé psychologique (71 %) et physique (69 %). Et ils sont très nombreux à estimer que les liens intergénérationnels renforcent la cohésion sociale, opinion particulièrement forte chez les jeunes (87 %) et chez les seniors (94 %).

DES PROPOSITIONS DÉROUTANTES

Ce rappel de faits préoccupants ne justifie pas pour autant le lancement de démarches comme celle de Make.org Foundation, qui vient se surajouter aux innombrables mobilisations déjà existantes sur la sociabilité. Sans oublier

l'action efficace d'organisations déjà ancrées sur le terrain, comme Empreintes citoyennes ou la Fabrique Spinoza. Cette dernière vient notamment de publier un rapport extrêmement intéressant sur les effets bénéfiques des activités liées au lien social sur l'emploi.

Par ailleurs, relevons que la multiplication des initiatives, sans tenir compte de l'existant, déroute les bonnes volontés. Ce que l'on a pu constater lors de dernière la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité, le 24 mai dernier. Alors que celle-ci a été lancée il y a trois ans par les diverses organisations de maires et de nombreuses fédérations associatives, cette journée ne parvient à mobiliser difficilement que 3 000 communes environ.

Cette analyse est également vraie en ce qui concerne l'observation des phénomènes sociaux. En effet, dans un rapport de 220 pages du 17 mai, le think-tank Impact Tank, s'appuyant sur des observations de la Fondation de France et du Baromètre de la fraternité 2024 notamment, conclut en préconisant la préconisation d'un observatoire pour mesurer le lien social. Celui-ci rassemblerait des collectivités, des acteurs de terrain et des universitaires, afin d'élaborer des politiques de prévention adaptées aux territoires. Et pour renforcer la crédibilité de leurs propositions, ils signalent l'existence d'initiatives lancées par le Conseil de l'Europe en 2025, ou par la ville de Grenoble par exemple.

Et, à nouveau, on peut mesurer la perte d'énergie issue de l'absence de planification de la recherche en France. En effet, cette demande intervient au moment même où l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas), qui avait placé cette question au cœur de ses études et préconisations depuis 1990, disparaît de la scène institutionnelle et associative, malgré la qualité reconnue de ses productions. Un dépôt de bilan qui marque un désintérêt radical des acteurs nationaux (ministères et grandes caisses nationales de la solidarité) pour la mise en œuvre, pourtant essentielle, d'une dynamique unifiée d'observation et de promotion des liens interpersonnels.

LES ASSOCIATIONS SONT-ELLES CONDAMNÉES ?

De la crise financière à la pénurie de bénévoles



© ISTOCK - DRAGOS CONDREA

Le Mouvement associatif, qui regroupe des collectifs et fédérations représentant près de la moitié des associations en France, a procédé à une vaste enquête auprès de 5 000 structures sur leur santé financière.

UNE PRÉCARISATION BUDGÉTAIRE QUI AUGMENTE

Les résultats de cette enquête, en termes de solidité financière, sont alarmants : plus précisément, selon l'enquête, au mois de mars la moitié des associations qui avaient fait une demande de subvention pour 2025 étaient toujours en attente de la réponse. 6 % avaient déjà obtenu un refus. Enfin, parmi celles qui avaient obtenu des subventions, 45 % de celles-ci étaient en baisse par rapport à 2024 (et 20 % « fortement » en baisse).

Ceci implique des conséquences inquiétantes sur la survie des associations. Un tiers des associations employeuses n'ont en effet pas plus de trois mois de couverture financière en cas de problème, et face à cette fragilisation de leur fonctionnement, 32 % d'entre elles envisagent de réduire leur masse salariale. Le Mouvement associatif rappelle que 11 % des salariés en France travaillent dans des structures associatives.

Les structures non employeuses sont elles aussi extrêmement fragilisées par l'assèchement de leurs ressources. Entre disparition des subventions publiques, complexification des procédures qui augmentent les délais, et inflation des coûts des activités, leur survie ne tient souvent qu'à un fil.

En ce qui concerne les associations caritatives, qui ont la particularité de dépendre de dons de particuliers, ceux-ci se maintiennent et même augmentent très timidement (1,9 % d'augmentation en 2024 d'après le baromètre de France Générosité), mais cela ne compense pas l'augmentation des besoins et des coûts. Certes, en cas d'événement urgents, comme le cyclone Chido à Mayotte, on dénote une mobilisation exceptionnelle des donateurs, mais parfois au détriment de leur générosité pour le fonctionnement courant.

UNE DIFFICULTÉ CROISSANTE POUR LA GOUVERNANCE

En parallèle, France Bénévolat a publié au mois de mars 2025 son dernier baromètre du bénévolat, analysant les réponses de 6 337 personnes âgées de 15 ans et plus. L'étude rappelle que le bénévolat associatif concerne 21 % de la population, tous âges confondus. Si les résultats montrent une très légère progression du bénévolat associatif chez les moins de 35 ans entre 2019 et 2025 (+1 point), les bénévoles plus âgés ont tendance quant à eux à diminuer : -4 points pour les 35-49 ans, -2 points pour les 50-64 ans, et -7 points pour les plus de 65 ans. Cette dernière donnée ne manque pas d'inquiéter, car l'engagement bénévole des seniors a toujours représenté une ressource essentielle pour les associations, en matière de disponibilité, d'ancienneté. Cette particularité explique leur importante participation dans les fonctions d'encadrement des activités, qui concernent 40 % des seniors. Et en particulier, les postes de gouvernance des associations, où les seniors sont aussi surreprésentés.

L'étude remarque une bascule importante dans les aspirations des bénévoles et potentiels bénévoles : les personnes souhaitent toujours autant s'impliquer, mais en gardant la maîtrise de leur temps. Ce qui se perçoit sur la progression du bénévolat hors champ associatif et du bénévolat ponctuel. Ce changement des attitudes marque une nouvelle distribution des tâches, au détriment de la gouvernance associative, considérée comme chronophage et peu gratifiante.

DES CHIFFRES ...

Sur l'économie

8 % : c'est la baisse des recrutements de cadres en 2024 par rapport à 2023. Et le mouvement devrait se poursuivre en 2025, puisqu'on devrait passer de 303 400 embauches en 2024 à 292 800 en 2025 (source Apec).

24 556 : c'est le nombre de ménages qui ont été expulsés de leur habitation en 2024, en progression de 29 % par rapport à l'année précédente (source ministère du Logement). Deux raisons sont mises en avant : la hausse des loyers et les effets de la loi Kasbarian-Berger de juillet 2023 qui a réduit les possibilités d'obtenir des délais de paiements en justice.

65 694 : c'est le nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en France en 2024, contre 55 870 en 2023. La moitié des procédures se concentrent dans trois secteurs : la construction, le commerce, et la restauration-hôtellerie.

27% : c'est l'augmentation moyenne des loyers en Europe entre 2010 et 2024. Parmi les villes pratiquant les loyers les plus chers, on peut citer Dublin (40 € par m² et par mois), Londres (39,3 €), Zurich (32,2€), Paris (31,1€) et Oslo (29,5 €). En revanche, les grandes villes les moins chères sont Stockholm (14,6€), Vienne (15,7€), Cracovie (16€), Bruxelles (16,5 €) et Berlin (17,4€).

28 526 euros : c'est le coup moyen annuel par emploi créé dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeur, selon un rapport de la Cour des comptes. Ce chiffre est en augmentation de 38 % par rapport au lancement de l'initiative en 2017. La Cour souligne également la croissance du budget de fonctionnement de l'association, qui est passé de 4,1 % du coût public de l'expérimentation en 2017, à 6,6 % en 2023. Malgré ces constats, la Cour souligne l'utilité de la démarche en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Sur la société

352 : c'est le nombre de dégradations volontaires (incendies criminels, explosifs...) recensés par la police et la gendarmerie en Corse en 2024. La Corse se place ainsi au troisième rang des régions les plus touchées par ce type d'actes, alors que c'est aussi l'une des moins peuplées.

5 000 : c'est le nombre de bénévoles qui accompagnent des patients en fin de vie sur l'ensemble du territoire français (source ministère de la Santé). Un chiffre en forte progression, puisqu'ils n'étaient qu'un millier il y a dix ans selon Marie-Martine George, présidente de la fédération Alliance.

25 % : c'est la progression des enquêtes élucidées pour homicides ou tentatives impliquant des jeunes de moins de 20 ans. Un rajeunissement de la criminalité qui ne manque pas d'inquiéter.

69,2 % : c'est la proportion d'Européens propriétaires de leur logement. A la tête de ce palmarès, on trouve l'Italie avec 75,3% de propriétaires, l'Espagne (75,2%), la Suède (64,9%), et la France (63,1%).

15 % : c'est l'augmentation des effectifs d'étudiants en médecine depuis 2022, à la suite de la transformation du numerus clausus. Dorénavant, chaque université fixe ses capacités d'accueil, en lien avec les agences régionales de santé (ARS).

... QUI PARLENT

Sur l'environnement

5 minutes : c'est le temps de recharge ultra-rapide d'une batterie de voiture électrique obtenu par le constructeur chinois BYD. Le groupe se félicite d'avoir ainsi atteint un temps équivalent à celui pour un plein d'essence. Selon diverses estimations, les ventes de BYD en Europe devraient plus que doubler en 2025, pour atteindre un total de 186 000 véhicules.

3,6 milliards d'euros : c'est l'argent public programmé en 2025 pour financer le programme MaPrime Rénov' géré par l'Anah, en hausse de 10 % par rapport à 2024. Mais ce budget devrait être revu à la baisse, en raison de la décision gouvernementale de suspendre ce programme à la suite des révélations sur les très nombreux abus.

1 million : c'est le nombre d'hectares qui vont être déforestés en Indonésie pour accroître les cultures de riz et de canne à sucre destinés aux biocarburants, cultures qui s'étendent déjà sur 2,3 millions d'hectares. Onze ONG indonésiennes et internationales lancent des alertes sur « *le plus vaste programme de déforestation au monde* ».

23 % : c'est l'augmentation du financement par les principales banques pour développer les énergies fossiles au niveau mondial. Ce montant s'élève à 869 milliards de dollars, soit le plus haut niveau enregistré depuis 2011. Les banques françaises ont participé à ce mouvement, puisqu'elles ont accordé près de 50 milliards de dollars pour de nouveaux projets de champs pétroliers ou gaziers.

95,8 % : c'est la part des véhicules électriques parmi les nouvelles immatriculations en Norvège en 2024. Désormais, plus de 30 % du parc automobile de ce pays est composé de Battery Electric Vehicles (BEV), particulièrement dans la capitale Oslo.

Sur les technologies

25 % : c'est l'augmentation de la productivité observée dans plusieurs entreprises américaines à la suite de l'introduction des assistants IA auprès des employés. L'analyse faite dans Le Monde par Philippe Aghion, professeur au Collège de France, montre selon lui que les effets sur l'emploi humain seront hétérogènes et peu importants.

20 % : c'est la proportion d'enseignants utilisant l'IA en France, alors que son usage est massif chez les élèves, face notamment au robot conversationnel d'OpenAI, Chat GPT. Un retard d'autant plus inquiétant qu'une formation en ligne sur l'intelligence artificielle sera proposée par l'Education nationale à l'ensemble des élèves dès la rentrée 2025.

300 000 : c'est le nombre de personnes qu'il faudrait former chaque année à l'IA pour conserver la compétitivité de l'économie française, selon Patrick Martin, président du Medef.

17^e : c'est le rang de la France parmi les pays de l'OCDE en ce qui concerne la part du PIB dédiée à la recherche. Les cinq premiers pays sont (par ordre décroissant) : Israël, la Corée du Sud, Taïwan, Etats-Unis et Suède.

109 milliards d'euros : c'est le montant estimé des investissements privés et publics en matière d'IA prévus en France pour les cinq prochaines années, selon le président de la République. Ils porteront principalement sur des projets de centres de données nécessaires pour entraîner et faire fonctionner les IA.

LES FRANÇAIS PERDENT-ILS LE SENS CIVIQUE ?

Lors des premières Assises nationales du civisme, organisées 25 juin par l'association Passeport du civisme au siège de l'Associations des Maires de France, les résultats d'une étude de l'IFOP sur "Les Français et le civisme" ont été dévoilés. Ils révèlent une évolution préoccupante de notre société et nous indique quelques voies à suivre.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE

- Il fait **moins bon vivre en France** : alors que 85 % des Français estimaient qu'il fait bon vivre en France, ils ne sont aujourd'hui plus que 67 %.
- Le **vote**, une valeur citoyenne en déclin chez les jeunes : si 88 % des plus de 65 ans considèrent le vote comme essentiel pour être un bon citoyen, ce taux tombe à 70 % chez les moins de 35 ans.
- Le **rapport à l'autre** en recul chez les jeunes générations : 17 % des moins de 25 ans estiment qu'il n'est pas indispensable de respecter les autres, quelle que soit leur religion ou leur origine, pour être un citoyen exemplaire.
- **Médias et réseaux sociaux** dans le viseur : médias traditionnels et réseaux sociaux sont perçus, à parts égales, comme des vecteurs de division au sein de la société - y compris par les jeunes, pourtant premiers utilisateurs.
- La **progression de l'individualisme** est perçue par tous : 84 % des Français pensent qu'on se dirige vers un repli individualiste.
- Les Français dénoncent l'**extension de la violence verbale** : dans les médias (70 %), sur les réseaux sociaux (78 %), à l'Assemblée nationale (78 %), dans la rue (76 %).

SOLUTIONS POUR RENFORCER LE CIVISME

- Un réinvestissement fort dans l'**éducation civique** : 70 % des Français souhaitent qu'elle soit renforcée, non seulement à l'école, mais aussi en dehors, via des actions citoyennes obligatoires au niveau local.

- Une **revalorisation des symboles nationaux** : 87 % des sondés soutiennent l'apprentissage de la Marseillaise à l'école, et autant estiment que le drapeau tricolore devrait être systématiquement affiché sur les bâtiments publics.
- Une refondation républicaine par **l'échelon local** : dans un contexte de défiance vis-à-vis des institutions nationales, les maires apparaissent comme les derniers représentants perçus comme exemplaires par une majorité de citoyens.
- 69 % des Français jugent les **maires exemplaires** dans leur engagement civique, contre seulement 26 % pour les ministres



Les Français plébiscitent les maires.

SANS FARD

p.26

AUTONOMIE



p.30

DÉCENTRALISATION



PHOTO © ACTION SOCIALE

ENTRETIEN AVEC MAËLIG LE BAYON, DIRECTEUR DE LA CNSA, RÉALISÉ PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

SOUTIEN À L'AUTONOMIE

« NOUS DEVONS TENIR LE CAP FACE AUX INCERTITUDES »

Alors que les tensions budgétaires s'intensifient et que les territoires peinent parfois à déployer les ambitions portées par la branche autonomie, Maëlig Le Bayon, directeur de la CNSA, plaide pour une action publique déterminée, territorialisée et structurante. Malgré les incertitudes, il défend un équilibre subtil entre soutien de l'État, autonomie des départements, et mobilisation citoyenne autour des enjeux de vieillissement et de handicap. Un entretien approfondi sur les défis, les leviers et les perspectives du soutien à l'autonomie en France.

Jean-Louis Sanchez : Dans un contexte budgétaire aussi difficile, marqué par la frustration du terrain, peut-on encore croire à la progression des politiques d'autonomie ?

Maëlig Le Bayon : La situation est, en effet, complexe. Il existe une forte attente, parfois une impatience des acteurs locaux, nourrie par le sentiment que certains engagements n'ont pas été tenus ou sont reportés. Mais dans cette période, il faut aussi regarder ce qui a été fait. Le projet de loi de financement

de la Sécurité sociale 2025 est venu confirmer une ambition réelle pour la sphère autonomie. L'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance en Ehpad, par exemple, est une réforme que l'on pensait inatteignable il y a quelques années, tant elle remet à plat la gouvernance de ces établissements. C'est une réforme à la fois symbolique et coûteuse – 200 millions d'euros – mais elle va dans le sens d'une clarification indispensable.

J-L. S : Vous évoquez cette réforme comme un signe de vitalité. D'autres mesures vous semblent-elles aller dans le même sens ?

M. L-B : Absolument. La réforme des concours de la CNSA aux départements constitue un autre pilier. On passe d'un soutien basé sur les recettes des collectivités à un soutien adossé aux dépenses réelles des territoires. C'était une demande forte des départements depuis longtemps. En parallèle, la diffusion des services infirmiers à domicile, la fusion des services autonomie, le développement des centres de ressources territoriaux dans les Ehpad et l'accompagnement de la transformation de l'offre pour le handicap montrent que la dynamique est bien là. Ce sont des réformes structurelles, pas seulement des ajustements.

J-L. S : Pourtant, beaucoup de départements évoquent leur incapacité à suivre, par manque de moyens humains et financiers. Que leur répondez-vous ?

M. L-B : Il faut entendre cette inquiétude. La question centrale, c'est celle de la soutenabilité de leur modèle. Le financement actuel s'appuie notamment sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui sont très volatils. Or, les dépenses sociales, elles, sont pérennes. Ce décalage crée une tension structurelle. Deux options sont sur la table : soit la branche autonomie finance davantage (mais cela remettrait en cause l'autonomie politique des départements), soit on réinterroge la question des recettes. Beaucoup d'élus me disent : « *Donnez-nous les moyens de financer durablement nos compétences, sans nous déposséder de notre gouvernance.* » C'est un sujet majeur.

J-L. S : Ne craignez-vous pas que les politiques les plus innovantes, comme l'habitat inclusif, soient sacrifiées ?

M. L-B : Ce risque existe. Pourtant, nous savons que l'habitat intermédiaire est plus respectueux des choix de vie des personnes, moins coûteux que l'institutionnalisation, et souvent plus efficient en termes de qualité de vie. L'aide à la vie partagée est un levier important, mais elle suppose un engagement renforcé des départements. J'invite les élus à penser en coûts globaux : combien coûteront demain les renoncements d'aujourd'hui ? La même réflexion vaut pour la prévention, la PMI ou le repérage précoce des vulnérabilités. Couper dans ces politiques serait une erreur stratégique.

J-L. S : Au-delà des finances, le secteur est confronté à une véritable crise de l'attractivité. Que peut-on faire ?

M. L-B : Le sujet est grave. Les revalorisations du Ségur ont été nécessaires, mais elles ne suffisent pas. Une étude récente montre que la moitié des éducateurs spécialisés

quittent leur métier avant dix ans. Ces professionnels formés et expérimentés changent de voie faute de reconnaissance, de conditions de travail acceptables ou de perspectives. Nous avons lancé un fonds dédié à la sinistralité, car les taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans notre secteur sont très élevés. Mais la solution ne peut être uniquement salariale. Il faut redonner du sens au métier, travailler l'organisation, réintroduire de la liberté et de l'écoute dans les pratiques.

J-L. S : Avez-vous des exemples de bonnes pratiques à valoriser ?

M. L-B : J'aime citer l'Ehpad de Kersalic dans les Côtes-d'Armor. On y a repensé l'organisation en unités de vie cohérentes, avec des équipes pluridisciplinaires attachées à chaque unité. Résultat : moins de turn-over, plus de sens pour les soignants, une vraie parole donnée aux résidents. Quand on redonne du choix – par exemple décider à quelle heure on prend sa douche – ce n'est pas du travail en plus, c'est du travail mieux fait, parfois même allégé. C'est aussi ça, remettre la personne au cœur du dispositif.

J-L. S : Vous insistez aussi sur l'importance du lien avec la société civile. Est-ce vraiment une priorité aujourd'hui ?

M. L-B : C'est un impératif. La société évolue : familles plus petites, couples moins durables, éloignement géographique... Le nombre d'aidants naturels diminue, et il faut penser autrement les solidarités. Le bénévolat peut jouer un rôle essentiel. Nous travaillons avec jeuxaider.gouv.fr, une plateforme qui permet à chacun de donner un peu de son temps dans les structures proches de chez lui. C'est aussi un soulagement pour les professionnels, qui bénéficient de relais, et une richesse pour les résidents. Nous devons faire de l'Ehpad et des établissements médico-sociaux des lieux ouverts, reliés au tissu local. Des crèches, des cafés, des ateliers peuvent en faire des espaces de vie, et non des lieux d'attente.

J-L. S : Sur le plan tarifaire, quelles évolutions sont en cours ?

M. L-B : Sur le soin, la branche a augmenté de 50 % son financement en quatre ans. C'est considérable. Mais le reste du modèle, notamment l'hébergement, atteint ses limites. L'aide sociale à l'hébergement est sous pression, et les restes à charge sont souvent injustes. Nous expérimentons donc une tarification différenciée, sur le modèle des crèches, avec des tranches adaptées aux capacités contributives des personnes. C'est une question d'équité. Il est temps de revoir la répartition des charges au sein de l'Ehpad, et de sortir d'un modèle figé.

J-L. S : La complexité administrative reste un frein majeur. Comment la CNSA agit-elle sur ce front ?

M. L-B : La bureaucratie est l'un des grands chantiers. Le Service public départemental de l'autonomie, que nous généralisons, vise à offrir une réponse simple et coordonnée aux personnes, quel que soit le point d'entrée : CCAS, MDPH, département... Il ne s'agit pas d'un guichet unique, mais d'une intégration réelle des droits et des services. Nous modernisons aussi les systèmes d'information, pour éviter les doubles saisies, automatiser les remontées de données, alléger la charge administrative. Nous utilisons des outils d'intelligence artificielle pour gérer les plannings, optimiser les ressources. Il faut que ces innovations soient massivement diffusées.

J-L. S : Enfin, la CNSA occupe une place singulière dans le paysage institutionnel. Comment préserver cette originalité ?

M. L-B : Nous sommes à la fois une Caisse et une agence. Cette double identité est notre richesse. Elle repose sur une équipe composée de professionnels venus du terrain (établissements, départements, ARS) qui restent connectés aux réalités locales. Nous organisons chaque année des rencontres territoriales de l'autonomie, où ARS, départements et CNSA se réunissent à l'échelle du département, car c'est, selon moi, le bon niveau de gouvernance. La région est trop éloignée, la commune trop isolée. C'est à cette échelle que nous devons co-construire les réponses aux défis de demain.

LA CNSA, EN BREF

La Caisse nationale de soutien à l'autonomie (CNSA) est un établissement public français, créé en 2004 par la loi du 30 juin 2004, dans un contexte marqué par la nécessité de mieux organiser et financer la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La création de la CNSA a été une réponse politique et sociale aux besoins croissants d'accompagnement liés au vieillissement de la population et à la progression des situations de perte d'autonomie.

La genèse de la CNSA est directement liée au choc provoqué par la canicule de l'été 2003, qui a mis en évidence les défaillances du système d'accompagnement des personnes vulnérables et a entraîné des milliers de décès parmi les personnes âgées. Cette crise a accéléré la prise de conscience politique de la nécessité de créer une structure nationale capable de garantir une coordination efficace, un financement sécurisé et une meilleure égalité d'accès à l'aide à l'autonomie sur tout le territoire.

La CNSA poursuit trois grandes missions :

- Financer les aides individuelles comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et les établissements et services médico-sociaux ;
- Garantir l'équité territoriale en répartissant les crédits de manière équilibrée entre les départements ;
- Piloter et animer les politiques publiques de soutien à l'autonomie, en lien avec tous ses partenaires institutionnels et associatifs : collectivités locales (principalement les conseils départementaux), agences régionales de santé (ARS), assurances maladie, professionnels de santé et du médico-social, associations représentatives des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais également État, notamment à travers le ministère des solidarités et de la santé.

En somme, la CNSA est aujourd'hui l'un des piliers de la politique française du grand âge et du handicap avec une approche de plus en plus tournée vers la prévention et le respect des choix de vie des personnes.

**En tête des ventes dans les collectivités
locales**



Ouvrage disponible en
librairie et sur **amazon** et
www.editions-harmattan.fr

Jean-Louis Sanchez est expert en sciences politiques et sociales, auteur de *Pour une République des Maires !* (2008), *La Promesse de l'autre* (2013), et *La fraternité n'est pas une chimère* (2018). Fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) il a également créé le Journal des Acteurs Sociaux (JAS). Engagé dans la défense du lien social, il anime en 2004 la Grande cause nationale consacrée à la Fraternité, et depuis lors de nombreuses démarches axées sur les mêmes objectifs dont la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité, en collaboration étroite avec les associations de maires.



« ON NE PEUT PAS PRENDRE SOIN DES AUTRES SANS PRENDRE SOIN DE SOI »

L'ÉPREUVE D'UN MANDAT VÉCU À HAUTEUR D'HABITANTS

À trente ans, Camille Pouponneau est devenue maire d'une commune de 9 000 habitants de la métropole toulousaine, où elle a grandi. Avec une ambition claire : remettre les habitants au cœur de la décision publique et faire de la démocratie locale un vecteur de fraternité réelle. Mais à l'enthousiasme initial ont succédé les lenteurs institutionnelles, les logiques d'obstruction, l'isolement et l'épuisement. Dans cet entretien sans fard, mené par Jean-Louis Sanchez, elle retrace avec lucidité les étapes d'un mandat vécu intensément, depuis l'élan initial jusqu'à la démission. Un témoignage rare, à la fois critique et profondément humain, sur l'état de notre démocratie de proximité.

Jean-Louis Sanchez : Camille, comment naît une vocation d'élue locale chez une jeune femme de votre génération, dans un pays où l'engagement en politique recule ?

Camille Pouponneau : Pour moi, c'est une histoire ancienne. Toute petite déjà, je ressentais un refus instinctif de l'injustice. Je me souviens très bien de cette promesse faite à l'enfant que j'étais : un jour, je ferai tout ce que je peux pour que ce monde soit un peu moins injuste. Je ne savais pas encore comment, mais c'était là, inscrit très profondément. De plus, j'ai reçu de ma famille, fortement marquée par la méritocratie républicaine, une foi que je pensais inébranlable en notre pays et son système démocratique. C'est cette boussole qui m'a menée vers *Sciences Po*. L'idée, c'était d'agir pour l'intérêt général. Puis, en rencontrant des élus locaux,

j'ai compris que la mairie était peut-être l'endroit le plus direct pour changer concrètement la vie des gens. J'aime d'ailleurs beaucoup cette définition du chercheur Olivier Torrès : « *l'engagement des maires s'ancre dans un rôle quasi spirituel, celui de préserver le lien profond entre la commune et la République* ».

Professionnellement, j'ai eu la chance de travailler avec Carole Delga quand elle était encore maire de Martres-Tolosane. C'est là que j'ai vu de près ce qu'était cette fonction. Ce qui m'a marquée chez les élus locaux, c'est leur implication totale, leur présence permanente auprès des gens. Ce n'est pas une fonction à distance, c'est une charge humaine, affective même. Cette proximité m'a convaincue que je pouvais moi aussi, à mon échelle, être utile. De retour dans ma commune de Pibrac, où j'avais vécu plus de trente ans je me suis présentée. Cela

Camille Pouponneau

Maires, le grand gâchis

« Je vous raconte mon histoire, qui est celle des 35 000 maires de France.

Quand la République nous abandonne, c'est chaque citoyen qui en paie le prix. »

Robert Laffont



faisait de moi une jeune candidate mais une vieille habitante. Les gens me connaissaient, ils connaissaient ma famille. Je n'étais pas parachutée. Il y avait une confiance déjà installée, un lien tissé au fil du temps.

J-L.S : Vous êtes élue dès le premier tour avec une large avance. C'est rare, surtout pour une femme jeune...

C.P : Oui, on a battu le maire sortant avec 64 % des voix. Mais il faut dire que notre campagne reposait sur une volonté forte de rupture. Pas de rupture idéologique, mais une manière de faire différente. Notre liste était sans étiquette, rassemblant des gens de tous horizons, unis autour d'un principe : remettre l'humain au centre. Nous avons co-construit notre programme avec les habitants, à travers des réunions, des ateliers participatifs... On voulait

recréer du lien, du dialogue, de la confiance. En quelque sorte, la campagne était déjà le début du mandat.

J-L.S : Mais ce mandat commence dans un contexte inédit : le confinement.

C.P : Exactement. Nous avons été élus le 15 mars 2020, au début de la crise du Covid 19, et c'est probablement ce qui explique l'importance de l'abstention de près de 45 %. Le pays s'est confiné trois jours plus tard. Le conseil municipal n'a pas pu s'installer. Le maire battu est resté en fonction pendant trois mois. Pendant ce temps, moi, j'étais enfermée chez moi, élue mais pas encore en capacité d'agir. C'était absurde. Et puis, pour une équipe comme la nôtre, dont le fondement même était le lien humain, la rencontre, cette impossibilité de se voir, de faire ensemble, a été dévastatrice. Ce que nous défendions avec enthousiasme s'est heurté à une situation de repli, de distanciation. C'était une entrée en matière brutale.

« LE MAIRE EST DEVENU L'INTERFACE D'UN SYSTÈME SUR LEQUEL IL N'A PLUS DE PRISE. »

J-L.S : Indépendamment de la crise sanitaire, vous saviez que votre mission serait difficile. Mais qu'est-ce qui a vraiment rendu le mandat insoutenable ?

C.P : Je savais à quoi m'attendre. J'avais été conseillère départementale, je connaissais les collectivités. Je savais que je n'aurais plus de week-end, plus de soirées. Ce que je n'avais pas anticipé, c'est l'ampleur du sentiment d'impuissance. J'étais habitée par l'envie d'agir, de réformer, de transformer, et

chaque idée, chaque initiative, se heurtait à un mur : manque de moyens, complexité juridique, blocage administratif, intercommunalité omnipotente. J'étais constamment rattrapée par un « *non, ce n'est pas possible* ». C'est épuisant. Ce qui m'a consumée, ce n'est pas la fonction en elle-même, c'est la frustration.

J-L.S : Donnez-nous un exemple...

C.P : Le projet du « 50-50 ». L'idée était simple : des habitants proposent un projet d'amélioration de leur quartier : installer un banc, créer un jardin partagé... ; la mairie finance l'achat du matériel, et les habitants le réalisent. Une manière de faire ensemble, de responsabiliser les citoyens. Eh bien, on nous a opposé des risques juridiques : et si quelqu'un se blessait avec une tronçonneuse de la mairie ? Et si on était accusés de travail dissimulé ? Résultat : projet abandonné. Et ça, c'était tous les jours. Une vigilance paralysante, une culture de la crainte. À force, on n'ose plus rien. Il faut se rendre à l'évidence, notre démocratie locale est aussi fragilisée que notre démocratie nationale, et la population se désintéresse progressivement de la vie municipale.

« L'INTERCOMMUNALITÉ, QUAND ELLE EST IMPOSÉE, DEVIENT UN FLÉAU »

J-L.S : Et l'intercommunalité ? Elle joue un rôle clé dans votre témoignage...

C.P : Ma commune appartient à une métropole, celle de Toulouse. Et le législateur lui a transféré 75 % des compétences des communes. Voirie, propreté, aménagement... tout est devenu métropolitain. Vous imaginez ? Même pour installer un passage piéton devant un court de tennis, j'ai dû attendre plus d'un an. Étude, validation, budget, prestataire... 25 000 euros pour deux bandes blanches. Le citoyen, lui, s'adresse au maire. Mais le maire n'a plus la main. Il devient intermédiaire, sans pouvoir réel. C'est usant. Et je dois vous avouer qu'au cours de mon mandat j'ai progressivement diminué mon

temps d'écoute auprès des habitants. Car il y a pire que ne pas les écouter, il y a les écouter et que rien ne change. C'est pour cette raison que, contrairement à de nombreux observateurs de la vie politique, je ne suis pas favorable au regroupement autoritaire des communes. Il y a au niveau municipal une capacité à ouvrir le dialogue et à impulser une cohésion qui ne peut être efficace qu'à une petite échelle.

J-L.S : Et pourtant, malgré tous les obstacles administratifs, les pesanteurs de la fonction publique, la complexité des organisations, vous avez réussi quelques projets ?

C.P : Oui, car je me suis fortement impliquée dans la défense des associations pibracaises. Car s'appuyer sur les associations est souvent une manière de contourner les blocages. De plus, en s'engageant dans des associations, les habitants retrouvent leur pouvoir d'agir sur des sujets qui concernent leur quotidien. Nous avons redonné vie aux conseils de quartier, à notre maison des citoyens, alors qu'ils s'étaient refermés sur eux-mêmes. Nous avons aussi instauré un budget participatif. Les habitants proposaient des projets, faisaient les devis, votaient, et nos services réalisaient ensuite. Cela a permis des aménagements utiles, concrets, portés par la population.

J-L.S : Vous avez aussi porté une ambition éducative très forte.

CP : Oui, c'est là que je puisais mon énergie. Travailler avec les enfants, leur parler de citoyenneté, les voir participer aux cérémonies... C'était le moment où je sentais que ça valait la peine. J'avais un discours pour eux, pas pour les adultes. Eux, ils peuvent transmettre à leurs parents. Ils sont l'avenir.

J-L.S : Vous avez fini par démissionner. Quel a été le déclic ?

C.P : Il n'y a pas eu de moment unique. C'est l'accumulation. L'épuisement progressif. Je ne dormais plus. Je pleurais le matin. Mon corps lâchait.

Je sentais que j'allais tomber. Et un jour, j'ai décidé de m'écouter. Pour la première fois, j'ai choisi de me faire passer en premier. Parce que rien, vraiment rien, ne mérite qu'on se détruise à ce point.

« POUR INSTALLER UN PASSAGE PIÉTON, J'AI DÛ ATTENDRE PLUS D'UN AN »

J-L.S : Vous avez décidé d'écrire un livre. Pourquoi ?

C.P : Je voulais que ça serve. Pas seulement pour moi, mais pour tous ceux qui vivent la même chose. Et ils sont nombreux. Le livre m'a permis de raconter ce qu'on ne peut pas dire quand on est en fonction. Il a été reçu avec beaucoup d'émotion, y compris par des gens qui ne sont pas dans la politique, mais qui s'y sont reconnus.

J-L.S : Que faudrait-il changer, structurellement ?

C.P : D'abord, une vraie rémunération. Dans le cadre de mon mandat municipal, je percevais une indemnité partielle de 1127 € par mois. Après ma démission, je me suis retrouvée sans aucune ressource puis je suis devenue allocataire du RSA. Après avoir consacré 70 heures par semaine au bien commun et supporté une responsabilité et une charge mentale 7 jours sur 7, ce n'est pas tenable. L'indemnité devrait être automatique, versée par l'État, et non soumise à une délibération du Conseil municipal. Il faut aussi revoir les droits relatifs au congé maternité, aux cotisations retraite, à la réinsertion professionnelle. Sinon, seuls ceux qui ont du capital économique pourront être élus. Et alors, on aura des élus qui ne représentent plus la population.

J-L.S : Dans votre livre, vous évoquez beaucoup la fraternité. Que vous inspire cette idée, que j'ai moi-même souvent défendue : la liberté et l'égalité relèvent de l'État, mais la fraternité du local ?

C.P : Il est certain que chaque individu a besoin de repères pour vivre avec les autres. Or, notre devise

républicaine a été négligée, et notamment son troisième terme, la fraternité. Et je suis d'accord avec vous : la fraternité ne se proclame pas, elle se vit. Elle suppose la rencontre, la confrontation, le dialogue. Le maire est le mieux placé pour ça. Il n'est pas dans la théorie, il est dans la relation humaine. Il voit les gens, les met autour d'une table, crée du lien. C'est ça, la fraternité : s'approprier, malgré les différences. Mais pour cela, il faut que le maire ait les moyens d'agir. Sinon, on se contente de belles intentions.

J-L.S : Un mot pour conclure ?

C.P : Je veux dire à tous ceux qui, dans l'action sociale, se battent chaque jour : vous êtes essentiels. Et vous avez le droit de prendre soin de vous. Ce n'est pas incompatible. On ne peut pas prendre soin des autres durablement si l'on ne prend pas soin de soi. ■

BIOGRAPHIE

Camille Pouponneau est née en 1989. Diplômée de Sciences Po, elle a travaillé aux côtés d'élus locaux avant de s'engager elle-même en politique. Éluë maire de sa commune en 2020, à l'âge de 30 ans, elle porte une vision humaniste de l'action publique. Confrontée aux limites systémiques de l'exercice, elle démissionne en cours de mandat. En 2024, elle publie *Maire, le grand gâchis* (éditions Robert Laffont), un témoignage puissant sur la réalité du pouvoir local et l'état de notre démocratie. Aujourd'hui, elle poursuit ses engagements à travers des activités de formation, d'écriture et de conseil.

**JE N'AI NI TON REGARD,
NI TON SOURIRE.
POURTANT, JE SUIS BIEN
UN DE TES HÉRITIERS.**

Opérer des enfants, venir en aide aux plus vulnérables,
former des équipes médicales, construire des hôpitaux...
En choisissant de vous engager à nos côtés, vous agissez
pour la pérennité de nos actions.



Ensemble, sauvons des enfants

LEGS • DONATIONS • ASSURANCES-VIE
UN INVESTISSEMENT POUR LA VIE

La Chaîne de l'Espoir est habilitée à recevoir Legs, Donations et Assurances-vie

DEMANDE DE DOCUMENTATION GRATUITE

À retourner sous enveloppe affranchie à Anne-Laure Guionnet
La Chaîne de l'Espoir - 56, rue des Morillons - CS 17938 - 75730 Paris Cedex 15



- ☐ Je souhaite recevoir gratuitement
et sans engagement de ma part
votre brochure d'information.
- ☐ Je souhaite être contacté(e) par
votre responsable legs.

Votre contact : Anne-Laure Guionnet
tél : 01 44 12 66 80
e-mail : alguionnet@chainedelespoir.org

MES COORDONNÉES : ☐ Mme ☐ M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal : Tél. :

E-mail :@.....

COUPS DE COEUR

p.36

JORANNE CAILLE



p.40

SOLEIL VERT

p.41

LES ASSISES DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE



« MON HISTOIRE, C'EST L'EXEMPLE MÊME DE LA ROULETTE RUSSE DE L'ASE »

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE



La vie de Joranne Caille ressemble à une terrible version moderne des *Misérables*.

Aujourd'hui, éducatrice spécialisée de l'Aide Sociale à l'Enfance, la jeune femme porte un regard sans concession sur un secteur qui n'a pas toujours su la protéger comme elle l'aurait mérité.

« **S** top à la dégradation toujours plus sévère de la protection de l'enfance », titrait une tribune parue dans *Libération* du 8 mai, signée par le jeune collectif des 400 000. Celui-ci regroupe plusieurs associations du secteur telles que la Cnape, l'Unicef, SOS Villages d'Enfants, l'Adepape95, Terre d'asile, Enfance et Partage, Nexem, l'Uniopss, Fondation pour l'enfance, FN3S, Ligue des droits de l'Homme, etc. « *La France peut-elle encore tenir sa promesse aux 400 000 enfants mis sous sa protection ?* » s'interrogeaient les auteurs. *La commission d'enquête a mené ses travaux. Des centaines de pages ont été produites – s'ajoutant aux milliers d'autres, depuis trois ans. Un plan d'action ministériel a été annoncé, encore, sans moyens et sans calendrier – s'ajoutant aux précédents, dont personne n'a pris la peine d'évaluer rigoureusement les résultats produits... »*

La tribune citait donc le très riche rapport de la députée socialiste du Val-de-Marne, Isabelle Santiago, sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Présenté en avril, ce document de 523 pages, fruit d'un an de travail, concluait que le secteur « *est traversé par une crise profonde de son écosystème, qui hier était à bout de souffle et aujourd'hui dans le gouffre.* » Devant la presse, la députée avait souligné les « nombreuses alertes successives » qui n'ont pas été prises en compte.

Et c'est vrai que, rarement, les rapports sur la Protection de l'Enfance, n'ont été aussi nombreux sur une si courte période. En octobre 2024, le Conseil économique, social et environnemental présentait ses préconisations face à une « *protection de l'enfance en danger* ». En début d'année, c'est la Défenseure des Droits, Claire Hédon, qui publiait une décision-cadre alarmante sur la protection de l'enfance en France. L'institution s'est autosaisie après avoir été « *alertée sur des défaillances structurelles et pas simplement sur des cas individuels*, nous a expliqué Claire Hédon. *Pour la première fois, des magistrats nous ont écrit pour nous dire que plusieurs de leurs décisions, à la fois de placements ou d'accompagnements en milieu ouvert, n'étaient pas mises en œuvre, ou alors avec des délais excédant six mois, voire un an.* » (Lire l'interview complète de la Défenseure des Droits dans *Le Bulletin de la Protection de l'Enfance* de juin 2025).

Nous pourrions multiplier les références tant le manque de moyens, de personnel, de qualification, etc. dans le secteur de la protection de l'enfance est régulièrement dénoncé. Pointer ce qui ne va pas est nécessaire, mais réducteur et nocif pour les professionnels qui vont souvent bien leur travail. Et, surtout, cela occulte les nombreuses vies sauvées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et les magnifiques parcours d'anciens enfants confiés. Pointer ce qui doit être amélioré sans stigmatiser

les professionnels de l'ASE ni les enfants confiés au parcours souvent remarquable, c'est ce à quoi s'attachent les Assises nationales de la protection de l'enfance, dont la XVIII^e édition vient de s'achever à Paris.

LES ENFANTS DE L'ASE PEUVENT DEVENIR LES HÉROS DE DEMAIN

Cette ambivalence qui caractérise l'ASE, Joranne Caille l'incarne sans doute mieux que personne. « *Mon histoire, c'est l'exemple même de la roulette russe de l'ASE et... je n'ai pas eu de chance* », nous confie Joranne, 27 ans. Depuis un peu moins de deux ans, Joranne est éducatrice spécialisée dans une MECS de Paris. Un métier qu'elle a toujours rêvé d'exercer, ce qui ne manque pas d'étonner lorsqu'on découvre son histoire en lisant « *Quand je serai grande* » (Fayard 2025). Dans cette autobiographie coécrite avec l'autrice Bessora, Joranne n'épargne pas l'ASE... ce n'est rien de le dire ! « *La protection de l'enfance est censée être un refuge pour les jeunes en danger, mais devient souvent un lieu d'échec et de maltraitances institutionnelles* », écrit-elle ici ; « *Les assistantes sociales signalent, les juges décrètent et l'aide sociale maintient les enfants dans les familles qui les maltraitent* », peut-on lire ailleurs. Déçue par l'ASE, la jeune femme l'est à coup sûr. Pourtant, les toutes dernières pages de son livre disent aussi son admiration et ses espoirs pour les jeunes qu'elle accompagne depuis qu'elle est passée de l'autre côté de la barrière. « *Investir en eux, leur offrir les ressources nécessaires et valoriser leur potentiel, c'est investir dans l'avenir de notre société. Ces enfants peuvent devenir les héros de demain : les pompiers qui sauvent des vies, les médecins qui soignent, les enseignants qui inspirent, ou même les leaders qui construisent un monde meilleur. Ils ne doivent pas réussir malgré le système, mais grâce au système.* »

RÉUSSIR « MALGRÉ TOUT »

Joranne est née d'un viol dans une famille socialement très précaire et dysfonctionnelle. Ses parents (son « père » n'étant pas son géniteur), violents, alcooliques, défaillants, étaient bien connus des services sociaux, mais aussi de la police en raison de leurs liens avec les trafics de stupéfiants. Dès ses 1 an, des signalements furent effectués et renouvelés chaque année. Pourtant, aucune mesure de placement ne fut prononcée.

Si Joranne n'a pas de souvenir de maltraitances la visant directement, elle se souvient des coups que son père portait à sa mère, ou encore du jour où il a tenté de noyer son petit frère. Elle a également lu dans son dossier que sa mère lui arrachait les cheveux, la battait, tout comme son père, qualifié, lui, de psychopathe.

Et pourtant, donc, aucun placement n'a été prononcé. Dans son livre, l'éducatrice ne cache pas sa colère contre cette administration aussi verbeuse qu'inefficace. Comment ne pas la comprendre ? Mais lorsqu'on échange avec elle, Joranne concède que sa mère était aussi une grande manipulatrice, probablement capable de tromper bien des travailleurs sociaux. Et puis, surtout, ses parents déménageaient sans cesse pour « geler » les mesures qui auraient dû être prises.

En 2003, elle et son frère furent finalement protégés, en urgence, alors qu'ils se trouvaient à l'école. Leurs parents venaient d'être placés en détention provisoire « *pour des faits d'agression avec violence, de séquestration, de viol et d'actes de barbarie sur un couple de leur connaissance.* »

Sauvés ? Pas vraiment. Les enfants furent confiés à leur grand-mère qui vivait dans un grand dénuement et, surtout, et était atteinte du syndrome de Diogène. Ce trouble du comportement conduit à ceux qui en souffrent à l'accumulation d'objets y compris s'ils sont sales, cassés, inutiles, dangereux, etc. tout en négligeant gravement l'hygiène personnelle. Autrement dit, la fratrie vivait désormais dans une vieille ferme insalubre où la propreté n'existait quasiment pas. « *J'en conviens, mamie nous héberge de bon cœur, elle fait tout ce qu'elle peut,* écrit Joranne dans son livre. *Mais, en vérité, elle ne peut pas nous faire du bien, car elle va mal. (...) La saleté, on la garde sur soi et dans la maison, les poubelles, on les conserve précieusement, on entasse les détritus, on accumule assez de dégueulasseries pour remplir un musée du consumérisme.* » Pourtant, là aussi, l'ASE n'a rien vu, ou préféra fermer les yeux suppose Joranne. L'un des travailleurs sociaux venu rencontrer la famille jugera même à une occasion que « *la prise en charge des mineurs par leurs grands-parents [était] excellente, sur tous les plans.* »

Harcelée et moquée à l'école pour ses dents noires, ses vêtements de souillon, ses poux..., épuisée par sa vie chez sa grand-mère, en 2011, Joranne fit une tentative de suicide par ingestion de produits ménagers. À la suite de celle-ci, elle fut confiée trois semaines à Sandrine, famille d'accueil. « *Manger équilibré, dormir dans des draps propres, c'était le paradis,* nous explique-t-elle. *Séverine a changé ma vie en l'espace de quelques semaines. Elle n'a rien fait d'exceptionnel, seulement son métier, c'est-à-dire me nourrir, m'habiller, m'apporter de l'attention, parler avec moi... Tout ce que je n'avais pas chez ma grand-mère. Cela m'a encore plus donné envie de faire un jour partie des pro-*

fessionnels qui signalent quand il y a des violences et qui accompagnent les enfants de tout leur cœur. »

ET DEVENIR MAMAN « MALGRÉ SOI »

Pendant ce « *placement* » chez sa grand-mère, Joranne voyait régulièrement sa mère. Car si leur père avait écopé de 19 ans de prison, cette dernière, seulement témoin, avait obtenu une liberté conditionnelle après une petite année surtout effectuée en hôpital psychiatrique. Et elle bénéficia vite de droits d'hébergement de ses enfants au plus grand bonheur de Joranne qui faisait alors tout ce qu'elle pouvait pour se rapprocher d'elle... y compris l'impensable. C'est ainsi que la jeune fille accepta, « *pour lui faire plaisir* », d'avoir ses premiers rapports sexuels avec Jimmy, un ado qui était aussi le dealer de cette mère si peu recommandable. Une relation née sans amour mais qui dura.

À 16 ans, Joranne tomba enceinte... sans s'en rendre compte. Tout son corps avait fait un déni de grossesse et elle ne présentait absolument aucun signe, aucune caractéristique des femmes enceintes. C'est lors d'un banal examen médical qu'elle apprit qu'elle était à plus de 8 mois de gestation. Trop tard pour avorter. Joranne accoucha sous X d'un enfant dont elle ne voulait rien savoir et qu'elle destinait à l'adoption. Pourtant, un mois après avoir mis au monde son fils, elle apprit que le père l'avait reconnu. Le confier à l'ASE ? « *C'est le genre de chose que je ne souhaiterais même pas à mon pire ennemi* », écrit-elle dans son autobiographie pour expliquer pourquoi elle le reconnut à son tour.

Pourtant, bien des années plus tard, le petit Swann deviendra, lui aussi, un enfant de l'ASE. Peu avant les 18 ans de sa mère, la Protection de l'Enfance décidera, en effet, d'une mesure d'accompagnement de six mois. Joranne peinait alors à concilier ses études et sa vie de jeune maman et Swann fut confié quelques jours par semaine à une éducatrice.

Joranne mesure aujourd'hui les bienfaits de cette décision. « *Cela m'a soulagé et m'a aidé. La famille d'accueil fut comme une sorte de nounou bienveillante qui m'accompagnait dans ma parentalité, qui me donnait des conseils. C'est le bon côté de l'ASE, même si, à l'époque, je ne le voyais pas comme cela du tout.* » Une analyse qui aurait mérité d'apparaître dans le livre qui, malheureusement, se contente de relater la colère de l'adolescente contre cette mesure qu'elle voyait surtout comme un déni de ses compétences de mère et de ses droits.

À 16 ans, Joranne devint donc maman « *malgré elle* » et cet événement bouscula sa vie sans doute pour le meilleur. Elle partit vivre dans un centre maternel où elle rencontra d'autres jeunes filles mamans. Et, via ces nouvelles relations, se découvrit « *un père adoptif* », ancien légionnaire qui l'aidera à adopter, peu à peu, une vie aussi normale que possible. C'est aussi grâce à lui qu'elle envisagea d'abord de devenir militaire puis sapeur-pompier. Une gageure pour une mère célibataire d'1,53 m qui n'avait jamais fait de sport de sa vie et avait un caractère de frondeuse, y compris avec les éducatrices du centre maternel. Pourtant, au centre d'insertion de Combrée qui l'accueillit en septembre 2016, Joranne se surpassa, redoublant d'efforts pour tenir le choc d'une préparation physique intense. Et à la plus grande stupéfaction de ses encadrants, elle obtient son Graal : un poste chez les sapeurs-pompiers de Paris. Un cadre de travail très rigoureux, aux antipodes de sa vie passée, dans lequel elle s'apaisa, apprit les codes de la vie en société, gagna en rigueur et en expérience. La jeune recrue fut même mobilisée lors de l'incendie de Notre-Dame.

Après six ans de service dans sa caserne parisienne, Joranne a donc choisi d'emprunter la voie dont elle rêvait depuis toute petite : celle de la protection de l'enfance. Sans diplôme, mais grâce au système de validation des acquis, elle trouva immédiatement un poste. « *Que l'on puisse être embauché aussi facilement m'a étonné, mais c'est très révélateur de ce qui peut se passer en protection de l'enfance, commente-t-elle aujourd'hui. Je vois autour de moi de très bons professionnels qui ont aussi commencé sans être diplômés et c'est aussi un métier de transmissions et de partage de savoirs. Mais cette quasi-absence de filtre à l'entrée pose quand même question.* »

NE PAS TAIRE LES DÉFAILLANCES

Aujourd'hui nourrie de sa double expérience d'enfant protégée et d'adulte protectrice, la jeune femme a enrichi son regard sur l'ASE. « *Dans mon livre, j'ai mis des mots sur la colère que je ressentais, enfant, adolescente puis jeune maman... C'est vrai, j'ai tourné le dos à bien des adultes et des accompagnements qu'on me proposait. C'est beaucoup plus facile d'être en colère contre des éducateurs, contre des inconnus que contre sa propre famille. Je le constate aujourd'hui dans ma MECS, la plupart des enfants ne sont pas prêts à être accompagnés. Nous les accompagnons presque malgré eux.* »

Joranne cite l'exemple d'une adolescente qui, un peu comme sa grand-mère, a une chambre totalement encombrée.



Cela semble pathologique et elle refuse qu'on l'aide. « *Pour autant, on ne peut pas la laisser comme ça, ce serait de la maltraitance. Alors, on se fait insulter, on se fait même frapper mais, quelque part, je le comprends. Je n'oublie jamais que nous ne sommes pas là pour être aimés, mais pour accompagner.* » Si elle s'est, à son tour, habituée à écrire des rapports, ceux-là mêmes qu'elle conspuait dans son livre, elle assure que sa propre histoire sert ses écrits professionnels. « *Je pèse chaque mot. Le plus possible, j'essaie d'être juste, impartiale, sans jugement. C'est difficile, car nous sommes humains. Tous, nous avons tendance à juger, juger les choix, juger les comportements.* »

Pour la jeune professionnelle, le principal problème de l'ASE, c'est le trop faible taux d'encadrement. Elle a ainsi la charge de 12 enfants âgés de 5 à 17 ans. Impossible d'accorder le temps nécessaire à tous, et les plus grands sont donc souvent délaissés au profit des plus petits. Des conditions de travail si compliquées que Joranne voit des professionnels « *tomber comme des mouches* » et quitter le métier. « *Les enfants, qui ont toujours la peur de l'abandon, n'arrivent pas à créer de liens d'attachement et n'ont pas confiance dans les adultes.* »

Son livre est sans indulgence pour le système de la protection de l'enfance. Joranne espère toutefois qu'il ne participera pas à l'ASE Bashing qui fleurit aujourd'hui. Les encouragements et félicitations de ses collègues l'ont, sur ce point, un peu rassurée. « *Bien sûr, je dénonce les défaillances, car il ne faut pas les passer sous silence par crainte de faire du tort à des gens qui ne le méritent pas. Mais je suis convaincue que chaque professionnel peut remettre en question ses pratiques pour être meilleur demain. Avec ce livre, je voulais montrer aussi qu'on peut réussir avec, ou malgré, un parcours à l'ASE.* »

VOIR ET REVOIR LE FILM *SOLEIL VERT*

Un film pour stimuler la défense de notre planète

PAR ALEXANDRA FOUCHER ET JOSÉ-MARIE LATOUR

Dans le monde de l'après-Deuxième guerre mondiale, de nombreuses œuvres dystopiques ont vu le jour. Parmi elles, une se distingue particulièrement des autres par son scénario tellement prémonitoire qu'on pense y voir le monde terrifiant qui nous attend : il s'agit du film *Soleil Vert* de Richard Fleischer en 1973, tiré d'un roman de Harry Harrison de 1966. Bien que diffusé à diverses reprises sur les chaînes publiques, ce film extraordinaire reste encore trop peu connu. Et pourtant, aucune œuvre n'a su mieux décrire les conséquences monstrueuses de nos économies et de nos comportements sur l'avenir de l'humanité. Or, la nécessité aujourd'hui de mobiliser l'opinion sur cette réalité n'a jamais été aussi évidente : « *notre maison brûle, et on regarde ailleurs* ». C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous le (re)présenter, car il est disponible sur de nombreux supports et plateformes et nous ne saurions assez vous le recommander.

SYNOPSIS

En 2022 (dans le film, mais désormais dans notre passé !), la Terre est surpeuplée et polluée. Les ressources naturelles sont épuisées, et la majorité de la population survit grâce à des rations alimentaires distribuées par une grande entreprise, la Soylent Corporation. Celle-ci produit notamment le *Soleil Vert*, un aliment censé être fabriqué à partir de plancton océanique. L'histoire suit Thorn (Charlton Heston), un policier enquêtant sur le meurtre d'un membre influent de la Soylent Corporation. Aidé par son vieil ami Sol Roth (Edward G. Robinson), Thorn va, peu à peu, découvrir la terrible vérité sur l'origine du *Soleil Vert*.

LES MESSAGES DU FILM

Soleil Vert dépeint une vision cauchemardesque de l'avenir de l'humanité, et ses messages retentissent aujourd'hui avec une brûlante actualité.

La surpopulation et l'épuisement des ressources

Le film illustre un monde où le désir incontrôlé de consommation,



la croissance démographique et la destruction de l'environnement ont conduit à une crise économique et alimentaire terrifiante. Aujourd'hui, ce message devrait renforcer nos inquiétudes sur le changement climatique.

La destruction de la nature

Dans *Soleil Vert*, les océans sont morts, les forêts ont disparu et les animaux n'existent plus. Ce monde éteint est un avertissement sur les dangers de l'extinction de la biodiversité.

Le contrôle des masses par les entreprises

La Soylent Corporation détient le monopole de l'alimentation, ce qui lui donne un pouvoir immense sur la population. Le film met en garde contre les dérives de multi-

nationales trop puissantes et sur la perte de souveraineté des États face à elles.

La déshumanisation et la misère sociale

La majorité de la population vit dans des conditions extrêmes : logements insalubres, violence, corruption généralisée. Seuls les plus riches ont accès à un mode de vie décent. *Soleil Vert* illustre ainsi les risques d'une société profondément inégalitaire.

La manipulation de l'information

La révélation finale sur la production du *Soleil Vert* et l'organisation du mensonge mis en œuvre pour cacher ce secret dénonce la facilité à manipuler les populations. Si, dans le film, le mensonge appartient à un seul groupe, cela fait office de symbole dans notre monde contemporain où les opinions sont manipulées par une quantité pléthorique de mensonges.

Sur tous ces points, *Soleil Vert* reste donc toujours d'une grande actualité, en abordant des thématiques comme la crise climatique, la malnutrition, la surconsommation, le pouvoir des multinationales et la manipulation de l'information. Mais c'est bien plus que cela. S'il reste un classique du cinéma dystopique et de fiction, il permet surtout de mieux comprendre le côté monstrueux d'un monde qu'on laisserait se construire tout seul, sans vigilance, en se laissant aller à des comportements égoïstes et à des choix sur l'immédiat, au détriment de l'avenir.

ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'attachement au cœur de l'ASE

PAR JOSÉ-MARIE LATOUR

Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance ont, cette année encore, tenu toutes leurs promesses, atteignant un niveau de succès rarement égalé. Avec plus de 2 500 participants réunis en présentiel et en distanciel, l'édition 2025 restera dans les mémoires comme un moment fort de mobilisation, de réflexion et de partage pour l'ensemble des professionnels du secteur.

Fil rouge de cette édition, le thème de l'attachement a rencontré un véritable écho auprès des participants. Longtemps, la protection de l'enfance a fonctionné sous le prisme de la prudence, parfois même de la distance émotionnelle, recommandant aux professionnels de ne pas trop s'investir affectivement, de garder une posture réservée, voire distante, afin de préserver une forme de neutralité. Or, les travaux récents et l'expérience de terrain convergent aujourd'hui pour dire qu'un certain rééquilibrage est nécessaire. L'attachement, loin d'être une faiblesse professionnelle, peut et doit devenir un levier de sécurité, de confiance et de développement pour les enfants et les jeunes accompagnés. Bien sûr, il ne s'agit pas d'encourager une proximité aveugle ni de nier les nécessaires règles déontologiques, mais d'admettre que le lien, l'engagement émotionnel maîtrisé, peut être un facteur essentiel de réussite des parcours.

Ce virage culturel a été pleinement assumé et largement débattu pendant les assises, avec un grand professionnalisme. Les échanges ont permis d'aborder sans tabou les questions délicates : comment accompagner les professionnels pour qu'ils puissent tisser des liens d'attachement sans se mettre en difficulté ? Comment soutenir les assistants familiaux et les équipes éducatives dans la gestion de la séparation ? Comment éviter les dérives tout en préservant la capacité à s'impliquer humainement ? Autant de sujets qui ont fait l'objet de débats riches et constructifs, confirmant la maturité et l'engagement des acteurs de la protection de l'enfance. Au-delà des conférences, les espaces d'échanges



informels et les ateliers thématiques ont favorisé une véritable dynamique de réseau. Les participants ont salué la convivialité et la fluidité de l'organisation, que ce soit sur site ou via la plateforme numérique dédiée. L'hybridation de l'événement, parfaitement maîtrisée, a permis d'ouvrir encore davantage ces assises à des participants de toute la France et même de l'étranger, rendant cette édition particulièrement accessible et inclusive.

Les retours sont unanimes : ces Assises Nationales de la Protection de l'Enfance 2025 resteront une édition de référence. Une édition qui a su allier la rigueur scientifique, la profondeur humaine et l'utilité opérationnelle. Une édition où les participants sont repartis avec des outils, des pistes concrètes, mais aussi avec une énergie renouvelée, portés par un souffle collectif et une vision commune : celle d'une protection de l'enfance plus empathique, plus audacieuse et plus humaine.

Face aux défis immenses que rencontre aujourd'hui la protection de l'enfance, cet événement a rappelé avec force que les professionnels de ce secteur sont non seulement des experts de l'accompagnement, mais aussi des bâtisseurs de liens, des tisseurs de confiance, des acteurs essentiels de la fraternité républicaine.



CYCLE DE FORMATION POUR
LES ÉLUS, RESPONSABLES LOCAUX ET
PROFESSIONNELS DES ASSOCIATIONS,
COMMUNES ET DÉPARTEMENTS

PROGRAMME 2025

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET POUR L'AUTONOMIE AUJOURD'HUI ?

4 SÉMINAIRES DE FORMATION POUR INNOVER

*Chaque séminaire est accessible sans obligation de
s'inscrire aux autres.*

SÉMINAIRES AUTONOMES OU COMBINABLES (AU CHOIX)

SÉMINAIRE 1 :

25 juin 2025

SÉMINAIRE 2 :

21 octobre 2025

SÉMINAIRE 3 :

4 & 18 novembre 2025

SÉMINAIRE 4 :

9 décembre 2025

*Possibilité de s'inscrire
en présentiel
ou en distanciel*

Ces vingt dernières années, le droit en faveur des personnes en perte d'autonomie a fait de nombreux progrès, et les pratiques professionnelles se sont considérablement améliorées. Mais ces avancées sont encore insuffisantes pour répondre aux nouveaux enjeux d'une société en pleine mutation.

Il s'agit de parvenir à un changement d'esprit et de posture pour permettre une véritable inclusion des personnes dans leur environnement sans craindre la prise de risques en favorisant la responsabilité plutôt que la protection.

Il faut donc orienter davantage les politiques publiques et les pratiques professionnelles vers des objectifs plus concrets prenant en considération les changements de contexte social, institutionnel, financier et managérial.

Ce cycle de formation permettra de mieux faire connaître les conditions d'élaboration d'un diagnostic local, de transformation de l'offre de service, d'identification de nouvelles formules d'habitat... Il permettra de mieux appréhender la diversité des acteurs et les modes de coopération les plus efficaces, d'analyser certaines pratiques inspirantes françaises et européennes pour construire un nouveau projet local.

Organisé par L'ACTION SOCIALE, organisme de formation portant l'Académie de l'Autonomie
> Déclaration de Formation n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021)



Les formations de l'Académie de l'Autonomie sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Tel : 01 53 10 24 10

ENQUÊTE

p.44

MORTALITÉ INFANTILE



MORTALITÉ INFANTILE : L'INEXCUSABLE REcul FRANÇAIS

En France, bien plus qu'ailleurs en Europe, des nourrissons meurent au cours de leurs premières semaines de vie. Comment expliquer qu'un nourrisson sur 250 n'atteint pas l'âge d'un an, comment – surtout – l'enrayer ? Des experts nous donnent des éléments de compréhension et des pistes d'action.

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE



PHOTO © ISTOCK - LITHIUM CLOUD

Des bébés meurent dans un silence assourdissant. Cela se passe en France, bien plus qu'ailleurs en Europe. Depuis plus de 5 ans, la mortalité infantile ne cesse d'augmenter sans qu'aucune réponse à la hauteur du drame que vivent les parents n'ait encore été apportée.

Si les raisons sont, à l'évidence, multifactorielles, cela n'excuse en rien l'inertie des pouvoirs publics alertés depuis longtemps par les soignants et chercheurs. Un enfant sur 250 meurt avant l'âge d'un an en France. Ce chiffre est extrait d'une étude publiée en avril dernier par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Pour l'écrire autrement, cela veut dire qu'en 2024, 2 700 enfants de moins de 1 an sont décédés. Cela représente 4,1 décès pour 1 000 enfants nés vivants. « *Un quart de ces décès ont lieu le jour de la naissance, la moitié entre 1 et 27 jours de vie, un quart dans la période post-néonatale, qui survient à partir du 28^e jour* », explique Nathalie Blanpain, la statisticienne auteure de l'étude.

L'Insee précise que les garçons risquent 1,2 fois plus que les filles de mourir avant l'âge d'un an et les enfants issus d'un accouchement multiple (jumeaux ou triplés) 5 fois plus que les autres enfants. Les mères résidant dans les DOM, ainsi que celles nées en Afrique (hors Maghreb), ont deux fois plus de risques de perdre leur bébé que les autres mères. « *Le risque est aussi plus élevé pour les mères très jeunes ou très âgées, les employées, les ouvrières, les inactives. En revanche, le taux de mortalité infantile est plus faible pour les mères âgées de 26 ans à 37 ans.* » L'âge de la mère (et plus modérément celui du père) joue également sur le risque de mortalité. Les enfants dont les mères ont moins de 22 ans ou plus de 43 ans présentent un taux de mortalité infantile supérieur à 0,5 %, tandis qu'il est inférieur à 0,4 % pour les mères âgées de 26 à 37 ans.

Bien sûr, la baisse de la mortalité infantile dans le monde au XX^e siècle reste l'une des plus belles réussites de la médecine moderne. N'oublions pas qu'entre 1901 et 1909, en France métropolitaine, ce taux était en moyenne de 143 ‰ (!) et encore de 70 ‰ à la fin des années 1930. Mais les faits sont là : la tendance est à la hausse. Et, depuis 2015, le taux de mortalité infantile est, chez nous, supérieur à la moyenne de l'Union européenne. Or, chez nos voisins, ce taux continue lentement de diminuer et se situe à 3,3 ‰. Une douzaine de pays européens affichent même des taux inférieurs à 3 ‰. La France, autrefois réputée pour ses bons résultats en la matière, se classe donc désormais tout en bas de l'échelle européenne, à la 23^e place sur 27, entre la Pologne et la Bulgarie. Les comparaisons entre pays sont à considérer avec précaution puisque les méthodes de déclaration (enfants mort-nés, ou bien enfants nés vivants et décédés peu après leur naissance) peuvent varier selon les régle-

mentations nationales.

« *La France a une position singulière* », constate, le Dr Corinne Bois, médecin territorial PMI, vice-présidente du Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (SNMPMI) et conseillère technique à la Mission santé du département des Hauts-de-Seine. « *Nous avons longtemps été parmi les bons élèves : 12^e rang mondial en 1960, 9^e en 1980, 8^e en 2000, poursuit l'experte. Nous sommes désormais derrière des pays qui, dans notre imaginaire, sont moins développés que nous. C'est préoccupant. Si nous avions le même taux que la Finlande, la Suède ou la Norvège, chaque année 1 200 enfants seraient toujours en vie après 1 an.* »

PROGRÈS MÉDICAUX, ÂGÉ, PRÉCARITÉ... LA DIVERSITÉ DES CAUSES

Corinne Bois précise que c'est dans les premières semaines de vie que les cas de mortalité infantile sont les plus nombreux : « *70 % dans les 28 premiers jours, près de la moitié dans la première semaine. La mortalité néonatale (NDLR : enfants de moins de 28 jours) est donc aussi le reflet de ce qui se passe pendant la grossesse. Autrement dit, elle est en partie la conséquence d'un mauvais suivi, de situations de vulnérabilité mal prises en charge, de la pauvreté...* »

Mais la médecin constate d'ailleurs qu'une fois la période néonatale passée, le taux par la « *mort subite du nourrisson* » est aussi très élevé. « *Positions de couchage inadaptées, tabagisme, manque d'aération des pièces, objets 'non conformes' ou non adaptés donnés à l'enfant ou placés dans le berceau... Je pourrais aussi citer les cas de 'bébés secoués'. Ces pratiques et comportements sont le symptôme d'une vraie carence en matière de prévention.* »

La spécialiste ajoute que, même si les infections ne sont plus la première cause de mortalité comme ce fut longtemps le cas, les cas de coqueluche sont de plus en plus nombreux, notamment à cause d'une baisse de vaccination des femmes enceintes. En effet, 277 nourrissons de moins de 12 mois ont été hospitalisés en raison de la coqueluche en France entre janvier et août 2024, et 22 enfants sont décédés suite à cette infection selon Santé Publique France.

Paradoxalement, les progrès de la médecine peuvent aussi expliquer la hausse. En effet, le nombre d'enfants mort-nés et les interruptions médicales de grossesse ont diminué depuis 2012. Autrement dit, grâce aux progrès de la médecine, de grands prématurés ont pu survivre quelques heures ou jours avant de décéder ; des enfants qui seraient autrefois mort-nés et donc non comptabilisés dans les naissances vivantes ; cela fait donc mécaniquement augmenter le taux de mortalité infantile.



Le profil des mères est un autre facteur à prendre en compte. Les mères « très jeunes » (qui ont souvent un suivi de grossesse moindre) ou très âgées, celles ayant des facteurs de risque (diabète, hypertension, tabac,) sont sensiblement plus « à risque » notamment de donner naissance à de grands prématurés.

L'étude de l'Insee permet également de constater que les facteurs socio-économiques sont loin d'être négligeables. Le taux de mortalité infantile est 40 % supérieur chez les enfants d'employées, d'ouvrières ou de femmes inactives que chez les enfants de cadres.

Les enfants issus de mères nées au Maghreb (0,46 %) ou en Afrique subsaharienne (0,75 %) ont un taux de mortalité infantile bien supérieur à ceux dont les mères sont nées en Europe ou en Asie (0,34 %). « Des recherches montrent aussi le lien entre territoires à mortalité infantile élevée et pauvreté, y compris là où il y a de grands CHU, complète Corinne Bois. Cela laisse penser que le suivi médical aura sans doute été compliqué, parce que les parents ont d'autres choses à penser, qu'ils ont moins de repères... On sait aussi que ce sont des enfants qui vont moins en crèches ou chez des assistantes maternelles et sont donc surtout gardés par des proches non professionnels. »

Le Dr Pierre Suesser, co-président du SNMPMI,

ajoute le rôle des facteurs environnementaux, notamment la pollution de l'air et les pesticides... « C'est donc aussi une question de politique publique. Il y a des choses qui peuvent se faire au niveau individuel, mais ce ne sont pas les individus seuls qui vont supprimer les sources de pollution ou sensiblement les atténuer. »

Enfin, sans surprise, les territoires hors de la France métropolitaine sont particulièrement concernés avec des taux de mortalité de 0,97 % en Guyane, 0,92 % à Mayotte, 0,8 % en Martinique.

LA FAUTE AUX USINES À BÉBÉS ?

Pour autant, toutes ces causes ne sont pas spécifiques à la France. C'est pourquoi certains observateurs affirment que les mauvais chiffres français s'expliquent par la politique de fermeture des petites maternités. Ce mouvement a été lancé il y a plus de 30 ans pour assurer la qualité de la prise en charge. Depuis 2000, au moins 264 établissements ont fermé, selon les données de Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

« La motivation de la fermeture des maternités n'a rien à voir avec une stratégie de sécurité sanitaire, mais

est motivée par l'éternelle ritournelle du déficit de la Sécurité sociale et de la nécessité de faire des économies », défend le Dr Christophe Prudhomme. Urgentiste au SAMU 93, il est représentant CGT des médecins, porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France et conseiller régional Île-de-France du groupe LFI. Que les fermetures des petites maternités réalisant moins 300 accouchements par an aient contribué à la hausse de la mortalité infantile est aussi la thèse avancée par Anthony Cortes et Sébastien Leurquin, les deux journalistes qui signent le livre-enquête publié début mars *4,1 : le scandale des accouchements en France* (éd. Buchet Chastel). Les auteurs expliquent que 900 000 femmes habitent à plus de 30 minutes d'une maternité et que « *la part de celles qui habitent à plus de 45 minutes a augmenté de 40 % depuis 2000. Or, un trajet de plus de 45 minutes double le taux de mortalité pour les bébés* ». Un chiffre édifiant, mais qu'il faut prendre toutefois avec précaution, car il ne repose que sur une seule étude menée en Bourgogne auprès de 139 196 femmes entre 2000 et 2009. Une « *paille* » au regard des 660 000 bébés qui naissent chaque année.

Ce lien de cause à effet (moins de maternités = plus de décès) ne fait d'ailleurs pas l'unanimité chez les professionnels de santé. Plusieurs gynécologues, dont le Pr Yves Ville, chef du service de gynécologie-obstétrique de l'hôpital Necker, préconisent, au contraire, de nouvelles fermetures. Il faut dire que les petites maternités publiques comme privées sont souvent sous-dotées et ont du mal à assurer la permanence et la qualité des soins. La Société française de médecine périnatale (SFMP) s'associe « *au cri de révolte* » lancé par les auteurs de l'ouvrage, mais fait état de « *notables divergences* ». La société savante déplore notamment que les deux journalistes « *fassent porter sur la fermeture des petites maternités la cause essentielle de la dégradation de l'offre de soins* ». Car, pour la SFMP, la cause première est la pénurie croissante des professionnels en salle d'accouchement (...) « *Non seulement l'augmentation du nombre de maternités est inenvisageable, mais les fermetures vont inmanquablement se poursuivre* ».

Un point de vue que partagent les présidents du SNMPMI. « *Lorsqu'on regarde ce qui se passe dans les pays nordiques, on constate que la fermeture de maternités de proximité n'est pas associée à un risque*, assure Corinne Bois. *En Norvège, en Suède, en Finlande... les parents sont au moins aussi loin que chez nous des centres où vont avoir lieu les naissances.* » Pour la médecin, être proche

d'une maternité n'est donc pas le gage d'une naissance sans risque. « *La clé, c'est d'avoir un bon plateau technique. Or, nous avons un gros problème de démographie médicale qui touche les anesthésistes, les gynécologues, les sages-femmes.* »

Le Dr Pierre Suesser estime qu'il n'est pas nécessaire qu'une maternité assure 6 000 accouchements — les « *usines à bébés* » comme les appelle le journaliste — « *pour faire du bon travail, au contraire* ». Mais il ajoute qu'une petite maternité peut devenir aussi « *dangereuse* » si elle n'a pas assez de spécialistes, si ses équipes sont épuisées par des gardes à répétition, si elle fait trop appel à des intérimaires qui arrivent dans la maternité sans même savoir où se trouve le matériel, etc.

Environ 70 % des naissances prématurées sont spontanées, dues à des contractions précoces, ou à la rupture prématurée des membranes fœtales. Or, selon un rapport du Sénat, entre 10 et 15 % des accouchements à risque sont encore réalisés dans des maternités présentant un niveau d'équipement non adapté à leur prise en charge. « *Avoir des soignants qui ne se connaissent pas, qui n'ont*





pas l'habitude de se coordonner pour effectuer les soins adéquats, qui ne disposent pas de structures de réanimation à proximité, etc., c'est tout aussi problématique que de faire plus de 30 minutes pour arriver sur le lieu de l'accouchement », conclut le médecin de PMI.

DES OUTILS POUR MIEUX COMPRENDRE

Une chose est sûre, le livre comme les chiffres de l'INSEE n'ont pas laissé nos élus indifférents. L'Assemblée nationale vient d'approuver une proposition de loi portée par Paul-André Colombani (LIOT) qui prévoit, dans son article 2, un moratoire de trois ans sur les fermetures de maternités, « afin de permettre une évaluation fine et territorialisée des établissements menacés ». Le texte doit maintenant poursuivre son cheminement à travers l'examen au Sénat.

Pour que le gel de la fermeture des petites maternités soit judicieux, il faut impérativement renforcer les équipes, souvent épuisées par la surcharge de travail, mais aussi améliorer la formation continue des pro-

fessionnels de santé aux gestes d'urgence en matière périnatale. Mi-mai, la Haute Autorité de Santé présentait d'ailleurs les résultats d'une étude menée entre début 2017 et mai 2020 sur les « événements indésirables graves » associés aux soins des nouveau-nés. 54 % de ces événements ont entraîné un décès, 31 % ont mis en jeu le pronostic vital et 15 % ont causé un déficit fonctionnel permanent. Or, selon les professionnels de santé, près de 60 % de ces événements étaient « évitables » ou « probablement évitables ». Les erreurs liées à la prise en charge obstétricale (défauts de surveillance ou d'interprétation du rythme cardiaque fœtal notamment), aux soins ou à leur organisation (dont les infections associées) ainsi que les erreurs médicamenteuses en sont principalement responsables.

En attendant, Catherine Vautrin, ministre de la Santé, a accepté de créer un « registre sur la mortalité infantile », qui sera opérationnel en 2026. Cet outil va collecter des données actuellement dispersées entre plusieurs sources : État civil, certificats de décès, données hospitalières. « Cela fait au moins cinq ans, depuis l'identification de la hausse de la mortalité infantile, que l'on réclame ce type de registre. Aujourd'hui on sait compter les décès, mais on ne peut pas les rattacher à une histoire médicale, c'est ce qui nous manque », souligne le professeur Jean-Christophe Rozé, président de la Société française de néonatalogie, dans Le Monde.

DERRIÈRE LES CHIFFRES, LES DRAMES

Mais derrière ces données, ces chiffres froids et ces outils, il y a surtout de la détresse humaine. La perte d'un enfant est un drame absolu que plus de prévention, notamment via les centres de protection maternelle et infantile (PMI), pourrait atténuer.

Or, en vingt ans, le nombre de mères et d'enfants suivis par ces services chargés du suivi des enfants de la naissance à l'âge de six ans a été divisé par deux. « Nous connaissons en effet une forte diminution de nos activités, regrette Pierre Suesser qui cite une baisse de 45 % des consultations infantiles entre 1995 et 2016. « Depuis le début des années 2010, la PMI a perdu 38 % d'équivalents temps plein de médecins. Elle a certes gagné 7 % d'équivalents temps plein de puéricultrices ou d'infirmières, mais ces dernières ne compensent pas la diminution du nombre de médecins qui demeurent les mieux placés pour prendre en charge les situations médicales les plus délicates. »

Le médecin déplore aussi les inégalités territoriales et pointe une inégalité des chances selon les départements en France métropolitaine. *« En 2017, la dépense de PMI varie, selon le Rapport Peyron, de 10 euros par enfant de moins de 6 dans les départements les moins bien lotis à 344 € dans le meilleur des cas. »*

En effet, en 2019, Michèle Peyron, députée de Seine-et-Marne, avait été chargée d'une mission sur la protection maternelle et infantile (PMI) avec le concours de l'Inspection générale des affaires sociales. Un document qui évaluait, aussi, à moins 50 % le nombre de visites à domicile en 25 ans. *« Or, notre perte de capacité à aller vers est un facteur probablement important de la hausse de la mortalité, déplore la docteure Bois. La visite à domicile est une des mesures fondamentales pour faire de la prévention, repérer les difficultés d'accès aux soins, les conditions de vie défavorables à la santé des parents et de leur futur bébé... »*

Mais, par manque de temps et de personnels, la PMI s'éloigne de plus en plus de ses missions de prévention pour traiter les urgences sociales. Elle est notamment très mobilisée sur des situations liées à l'Aide Sociale à l'enfance (l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes qui accaparent 10 % du temps des salariés) ou la très grande précarité. Corinne Bois se souvient qu'en début de carrière, 20 % de sa patientèle étaient des enfants de cadre, d'enseignants, de juges... contre zéro aujourd'hui.

Une réalité qu'a constatée l'Agence Kalia, spécialisée dans l'accompagnement des services publics de la petite enfance dans leur mission de prévention et de protection de l'enfance. *« Aujourd'hui, les professionnels sont beaucoup plus fréquemment confrontés à des situations de grande pauvreté, de violences intrafamiliales, de troubles liés à des traumatismes complexes, ou encore à des parcours migratoires marqués par des violences systémiques »,* confirme Thomas Delawarde-Saïas, directeur de l'innovation de l'agence. L'expert constate qu'ils ne sont pas ou pas assez formés à la santé mentale et manquent de ressources. Cette *« cornerisation »* est une négation de la vocation de la PMI d'être un service d'utilité publique pour toutes les familles et pas seulement celles en difficulté. *« Tout cela s'ajoute à un contexte général où les inégalités sociales continuent d'augmenter, poursuit Thomas Delawarde-Saïas. Les services de prévention, notamment en PMI ou en ASE, ne sont tout simplement pas outillés ni soutenus, pour traiter des problématiques aussi structurelles. Et, paradoxalement, cela peut produire des effets contre-productifs : en sursollicitant des professionnels*

déjà sous tension, on épuise leur capacité d'agir, on renforce le sentiment d'impuissance, et parfois même, on fragilise encore davantage les familles. » (Lire *Le Bulletin de la Protection de l'Enfance* de juin 2025).

VOIR LARGE ET S'APPUYER PLUS SUR LA PMI

Corinne Bois, qui a participé l'an passé aux Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant, souligne que la PMI jouit d'une image extrêmement positive auprès des autres professionnels de santé qui aimeraient pouvoir s'appuyer davantage sur elle. Elle ajoute qu'il y a aujourd'hui une intrication de maladies chroniques, de problèmes sociaux, de problèmes psychologiques et de santé mentale. Cela nécessite *« une prise en charge pluridisciplinaire, que la PMI sait parfaitement assurer. Pour mettre fin à cette hausse de la mortalité infantile, il faudrait repenser notre organisation, adopter une vision plus globale et donner plus de moyens à celles et ceux qui savent conseiller, prévenir, accompagner. »*

Un point de vue partagé par la Société française de médecine périnatale, pour qui la responsabilité de la dégradation de l'offre de soins périnataux incombe *« avant tout au manque total de vision d'ensemble et d'anticipation des pouvoirs publics »*. La SFMP rappelle que les bons élèves européens ont, eux aussi, fermé des petites maternités, mais ont, dans le même temps, ouvert des centres d'accueil pour mères et nouveau-nés et investi pour améliorer les conditions de travail du personnel de santé. *« Nous devrions développer le dispositif de PMI mais aussi le nombre de maisons de naissance, ces structures autonomes accueillant les femmes enceintes jusqu'à leur accouchement sous la responsabilité de sages-femmes, approuvent de concert les présidents du SNMPMI. Comme dans les pays nordiques, nous devons imaginer des lieux d'accompagnement et de prévention agréables pour les parents afin qu'ils puissent aborder la naissance de façon moins médicale. »*

Sans un sursaut des pouvoirs publics, la PMI pourrait totalement disparaître *« dans la majorité des départements d'ici une décennie »*, alertait en mars 2019 la députée Michèle Peyron. L'absence de volonté politique nationale, de pilotage, le manque de moyens (humains comme financiers) ont continué de dégrader ce service public, gratuit et inconditionnel qui faisait l'honneur de notre pays. Car dans un silence assourdissant, des nourrissons continuent de mourir...

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Délégation de Service Public pour la gestion d'une structure multi-accueil Petite Enfance à Matoury (40 places) située à Concorde et dénommée « Raoul et Germaine »

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI ATTRIBUE LA DELEGATION

CCAS de la Ville de Matoury - Impasse Ménard - 97351 MATOURY
Tél. : 0594.31.96.16 Fax : 0594.31.63.55

II. OBJET, NATURE ET DUREE

Délégation de service public par affermage pour la gestion et l'animation d'une structure d'accueil pour la petite enfance pour une durée de 5 ans.
Date prévisionnelle de démarrage du service : à l'expiration de la précédente convention de gestion, prévu au 02 février 2026 hors prolongation éventuelle.

III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA DELEGATION

Le service délégué porte sur la gestion d'une crèche d'une capacité de 40 places située à Matoury (Quartier Concorde) pour l'accueil d'enfants de 3 mois à 3 ans dans le respect de la législation en vigueur. Le CCAS de la Ville de Matoury en partenariat avec la Ville de Matoury met à disposition du délégataire les locaux et matériels sous forme de location. Le délégataire exploitera la structure à ses risques et périls, et appliquera les tarifs définis par le barème de la CNAF. Le délégataire sera tenu de reprendre le personnel actuellement employé par l'association gestionnaire conformément à la directive communautaire 2001-23 CE du Conseil du 12 mars 2001 et des articles L.1224-1, L.1224-3 et L.1224-3-1 du Code du travail.

IV. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALIFICATIONS ET CAPACITES DES CANDIDATS

Le candidat remettra un dossier permettant au CCAS d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, son aptitude à assurer l'exécution et la continuité du service public dans le respect de la réglementation en vigueur et l'égalité des usagers devant le service public. Justificatifs à produire :

- Une lettre de candidature signée comportant les motivations du candidat à l'égard du projet.

- Une note décrivant les références récentes du candidat notamment dans la gestion de structures comparables à celle objet du présent avis.
- Un document de présentation générale du candidat (nom, raison sociale, copie intégrale des statuts, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices, attestations d'assurances en cours de validité).
- Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations sociales.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire ou une copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il n'a pas été condamné au cours des cinq dernières années pour travail illégal.

V. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront appréciées sur la base des garanties professionnelles et financières, de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, ainsi que des motivations, des moyens et des références des candidats.

VI. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 1^{er} Août 2025 à 12 heures. Suite à l'analyse des candidatures, la commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre auxquels elle fera parvenir le cahier des charges détaillé du CCAS.

VII. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers seront à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.marches-securises.fr/entreprise>

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les questions seront à poser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.marches-securises.fr/entreprise>

IX. DATE D'ENVOI DE L'APPEL A CANDIDATURES : 20 juin 2025

LE CAHIER DES RÉSEAUX



ENTRETIEN AVEC DAVID CLUZEAU, PRÉSIDENT DE L'UDES

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

Face aux crises économiques, sociales et politiques qui s'accumulent, l'économie sociale et solidaire (ESS) reste un pilier de cohésion et d'innovation démocratique. Jean-Louis Sanchez a rencontré David Cluzeau, président de l'Union des employeurs de l'ESS (UDES), pour évoquer l'avenir de ce secteur stratégique, ses menaces budgétaires, son rôle politique, et les transformations nécessaires pour répondre à l'exigence de sens au travail. Une conversation à la fois lucide et combative, dans un moment charnière pour les valeurs républicaines.

Jean-Louis Sanchez : Quel regard portez-vous sur l'état actuel de l'économie sociale et solidaire dans notre pays, alors que les signaux budgétaires et sociaux sont particulièrement inquiétants ?

David Cluzeau : L'ESS n'est ni à l'écart ni en marge : elle est pleinement concernée par les crises en cours. Pourtant, elle continue de jouer un rôle essentiel. Elle répond à des besoins fondamentaux : éducation, soin, culture, insertion, économie circulaire, prévoyance, lien social. C'est une économie qui n'est pas accessoire, mais structurelle. Et elle est créatrice nette d'emplois, avec 100 000 emplois nouveaux par an. Ce n'est pas un secteur d'appoint : c'est un pilier de notre pacte républicain.

J-L.S : Pourtant, les contraintes financières s'aggravent. Trois crises majeures ont déjà frappé le secteur en cinq ans...

D.C : Oui. La crise du Covid-19 d'abord, qui a frappé l'ensemble de l'économie. Puis la crise inflationniste, avec ses conséquences sur les coûts, les salaires, l'investissement. Et maintenant, la crise budgétaire, peut-être la plus perverse, parce qu'elle touche spécifiquement l'ESS : le secteur associatif, en particulier, est très lié aux politiques publiques. Dès que l'État ou les collectivités réduisent leurs budgets, ce sont nos structures qui sont impactées. C'est mécanique.

J-L.S : L'UDES a tiré la sonnette d'alarme ?

D.C : Nous avons chiffré un risque de baisse de financement de 8,5 milliards d'euros. Ce qui signifie potentiellement 186 000 emplois menacés. Et au-



delà de l'emploi, c'est tout un écosystème de solidarité et d'innovation sociale qui vacille. Les collectivités, notamment les départements, sont affaiblies. Le marché de l'immobilier en baisse a fait chuter les droits de mutation. La situation est grave. Et ce n'est pas une fatalité budgétaire : ce sont aussi des choix politiques.

J-L.S : Dans ce contexte, quelles propositions formulez-vous ?

D.C : D'abord, un appel à la responsabilité collective : nous demandons une véritable conférence des financeurs.

Pas un simulacre. Un espace où État, collectivités, acteurs de l'ESS, puissent définir ensemble les priorités et les moyens. Deuxièmement, la question fiscale : l'ESS est handicapée par la taxe sur les salaires, qui renchérit le coût du travail. Ce surcoût fragilise l'emploi, limite les salaires, empêche l'attractivité. Nous demandons une réforme de cette fiscalité, comme cela a été fait pour les impôts de production dans l'économie classique.

J-L.S : Sur le fond, l'ESS reste-t-elle une économie productrice de valeur ?

D.C : Absolument. L'ESS, ce n'est pas 16 milliards d'euros de subventions. C'est un chiffre d'affaires massif, des emplois durables, de la valeur ajoutée territoriale. C'est une économie de proximité, non délocalisable, qui injecte dans le projet social l'intégralité de ses ressources. Ce n'est pas une économie subventionnée : c'est une économie d'intérêt général. Et une économie politique. L'ESS contribue à la vitalité démocratique, au débat public, à la structuration des solidarités.

J-L.S : Parlons du travail. Il y a une forte attente de sens dans le monde professionnel. Comment y répondez-vous ?

D.C : Nous avons pris ce sujet à bras-le-corps avec l'Appel des employeurs engagés. Cinq engagements pour faire de l'ESS un espace de travail cohérent avec ses valeurs. Cela suppose de se rendre "employeurables", c'est-à-dire à la hauteur de ce que nous attendons de nos salariés. Qualité de vie au travail, gouvernance partagée, reconnaissance, évolution des compétences, tout cela est central. Nous ne pouvons pas nous contenter d'avoir de belles intentions. Il faut les incarner.

J-L.S : Le lien entre sens du travail et démocratie est-il à creuser davantage ?

D.C : Il est fondamental. L'ESS est à la croisée de trois formes de démocratie : représentative, participative et économique. Cette dernière est trop souvent oubliée. Elle suppose que les salariés soient impliqués dans les décisions, les orientations, les choix collectifs. La démocratie ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise. Elle doit vivre dans les coopératives, les associations,

les mutuelles. C'est cela qui nourrit l'engagement et donne de la cohérence à notre modèle.

J-L.S : Dans un contexte de montée des populismes, comment renforcer la capacité politique de l'ESS ?

D.C : En assumant que nous sommes un acteur politique, au sens noble. L'ESS porte une vision du vivre ensemble. Elle doit défendre un cadre démocratique fort, une République sociale et inclusive. Cela passe par la liberté d'expression des associations, que nous voyons menacée. Le contrat d'engagement républicain, par exemple, introduit une forme de chantage au financement public. Ce n'est pas acceptable. On ne peut pas exiger le silence des structures associatives sous prétexte qu'elles reçoivent des fonds publics. Ce serait confondre prestation et allégeance.

J-L.S : L'ESS a-t-elle parfois manqué de visibilité ou de combativité dans la défense des valeurs républicaines ?

D.C : Peut-être. Mais les acteurs de l'ESS sont aussi confrontés à des vents contraires puissants : injonctions gestionnaires, fragilité budgétaire, rapports de force défavorables. Nous devons aujourd'hui retrouver de la fierté, de la clarté, et revendiquer notre rôle. Nous l'avons fait en appelant à soutenir des projets républicains lors des dernières élections nationales. Nous continuerons. Il en va de la cohésion sociale et de l'avenir démocratique de notre pays.

J-L.S : Dernière question : comment éviter que l'ESS ne devienne une copie édulcorée du secteur lucratif ?

D.C : C'est un risque réel. L'ESS est parfois contrainte par les règles du marché, les normes, la concurrence. Mais elle ne doit pas se diluer. Nous devons défendre une régulation spécifique pour les secteurs d'intérêt général : santé, social, éducation, petite enfance, etc. Ces champs doivent être réservés à des acteurs désintéressés. C'est un combat juridique, économique, mais aussi culturel. L'ESS n'est pas une alternative molle : c'est une exigence forte de transformation. ■

VULNÉRABILITÉS : CONCEPTS EN DÉBAT, PRATIQUES EN ACTION

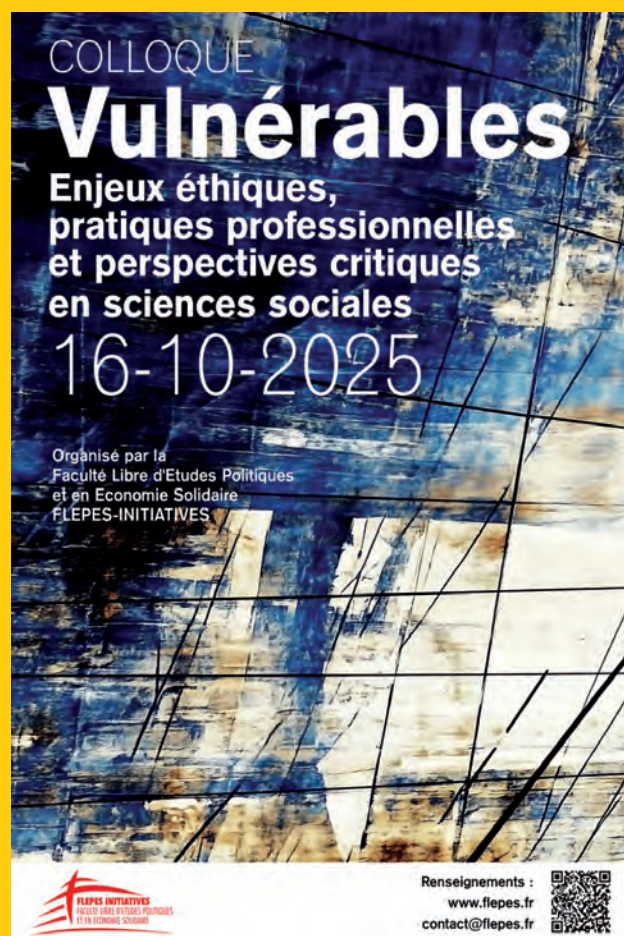
La vulnérabilité n'est pas seulement une question de fragilité individuelle. Elle est aussi le reflet des liens, parfois précaires, qui nous relient aux autres et aux institutions. Dans bien des situations, c'est l'absence de ressources collectives adaptées qui rend les personnes vulnérables. Le 16 octobre 2025, la Faculté Libre d'Études Politiques et en Économie Solidaire (FLEPES) organisera un colloque afin de proposer un temps de réflexion partagée sur les vulnérabilités. Chercheurs, professionnels et personnes concernées sont invités à croiser leurs regards pour penser ensemble les enjeux éthiques et les pratiques solidaires.

La FLEPES assume un positionnement fort : la vulnérabilité n'est pas une faiblesse individuelle à réparer. C'est un fait social, politique et relationnel qui engage des responsabilités collectives. Comment penser la vulnérabilité autrement que comme un simple état individuel ? Quels liens entre précarité économique, isolement, inégalités, discriminations ? Quelles initiatives permettraient de renforcer les solidarités sans reproduire les mécanismes qui les fragilisent ? Ce sont toutes ces questions que nous voulons poser ensemble.

Le colloque rassemblera des analyses de terrain, des réflexions éthiques, des retours d'expériences professionnelles et des expérimentations associatives ou coopératives. Chercheuses et chercheurs, professionnels de l'action sociale et solidaire, acteurs de l'ESS et les collectifs de personnes concernées ont pleinement voix au chapitre dans la production de savoirs partagés.

Les recherches invitent aujourd'hui à penser les vulnérabilités non plus comme une faille individuelle, mais comme un phénomène social et politique, étroitement lié aux inégalités et aux choix collectifs. Elles traversent plus particulièrement l'ensemble des champs de l'intervention sociale : logement, santé mentale, protection de l'enfance, vieillissement, migrations, handicap, etc. Au-delà des secteurs de l'action sociale, elles questionnent aussi les réponses collectives mises en œuvre : gouvernance associative, dynamiques coopératives, initiatives territoriales portées par l'économie sociale et solidaire, autant de démarches qui cherchent à renforcer les solidarités et l'autonomie des personnes.

Les enjeux éthiques peuplent également ces réflexions, tant sur les pratiques professionnelles que sur les choix collectifs de solidarité. Quelles postures adopter face



aux dilemmes rencontrés au quotidien dans l'accompagnement des publics ? Comment concilier respect des personnes, participation, et contraintes institutionnelles ? Autant de questions qui traverseront les réflexions et les partages d'expérience.

À travers ce colloque, la FLEPES souhaite ouvrir un espace de parole, de réflexion critique et de mise en débat, fidèle à sa vocation de relier les sciences sociales, l'action sociale et l'engagement en économie solidaire. ■

Informations : www.flepes.fr

Inscription gratuite (scanner le QRCode)



Interview de **MARIE-CLAIRE WILLEMS**

(Doyenne de la FLEPES, Sophiapol, Université Paris Nanterre)

et **NATHANAËL COLIN-JAEGER**

(Vice-Doyen de la FLEPES, Université Américaine de Paris)

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez choisi de travailler sur ces enjeux de vulnérabilité et de solidarité collective ?

Marie-Claire Willems (Doyenne, FLEPES) : La vulnérabilité est souvent pensée comme une fragilité individuelle, alors qu'elle est avant tout le produit de logiques sociales, économiques et institutionnelles. Les parcours de précarité, les discriminations créent des situations complexes que les professionnels du travail social et de l'ESS accompagnent chaque jour. Interroger la vulnérabilité, c'est analyser comment elle se définit, se construit mais aussi la manière dont les pratiques professionnelles peuvent soutenir la capacité d'agir des personnes en pensant des dispositifs collectifs de solidarité plus justes et inclusifs.

Comment repenser aujourd'hui les formes de solidarité collective face aux fragilités sociales et aux transformations des sociétés ?

Nathanaël Colin-Jaeger : Nos travaux croisent deux grandes questions complémentaires. D'un côté, comment les formes collectives — associations, coopératives, initiatives locales — peuvent-elles renforcer l'autonomie des territoires, favoriser la gouvernance démocratique et créer des espaces de solidarité active ? De l'autre, comment penser la justice sociale à partir de ces dynamiques décentralisées, en dépassant le cadre étatique traditionnel, tout en préservant des principes de justice redistributive et de reconnaissance des droits ?

Ce dialogue entre action collective de terrain et réflexion institutionnelle est au cœur de notre projet.

En quoi les dynamiques de l'économie sociale et solidaire influencent-elles aujourd'hui les pratiques professionnelles du travail social ?

Marie-Claire Willems : Dans les pratiques professionnelles du travail social, ces dynamiques de l'ESS sont très présentes. Accompagner des personnes vulnérables, c'est intervenir dans des situations où précarité, discriminations et ruptures sociales se conjuguent. Mais c'est aussi s'appuyer sur des ressources collectives — associatives, coopératives, territoriales — qui participent à la reconstruction des parcours de vie. Le travail social s'inscrit pleinement dans ces logiques de solidarité territoriale et collective.

L'économie sociale et solidaire constitue-t-elle pour vous un terrain d'analyse privilégié ?

Nathanaël Colin-Jaeger : Absolument. L'ESS est un champ dans lequel s'expérimentent concrètement des alternatives aux modèles classiques de régulation sociale et économique. Les initiatives associatives, coopératives ou mutualistes permettent de penser autrement les relations entre acteurs, la participation des citoyens, la répartition des ressources et les formes de gouvernance collective. Elles offrent un terrain riche pour questionner les liens entre autonomie locale, justice sociale et engagement démocratique. ■



UNE FABRIQUE SANS PAREIL DE LIEN SOCIAL

Depuis sa création, *Le Jas* a toujours considéré la démarche initiée par *L'Outil en Main* comme exemplaire, au même titre que la Journée citoyenne. Nous y avons souvent fait allusion dans nos articles et nous y avons consacré deux reportages ces cinq dernières années. En effet, sur le plan éducatif, sur le plan de l'attachement, sur le plan du bonheur de vivre, *L'Outil en Main* apporte une double réponse : en direction des adultes et seniors du monde artisanal, et en direction des enfants de plus de 9 ans et des jeunes. *L'Outil en Main* est un espace de rencontres, de dialogues, de respect mutuel entre générations, avec des effets durables. C'est pourquoi nous avons demandé à son président Alain Ananos de nous faire mieux connaître sa belle organisation.

Le Jas : Vous dites souvent que *L'Outil en Main* permet de « *faire vivre des futurs désirables au sein d'une République Laïque* ». Qu'entendez-vous par là ?

Alain Ananos : Pour répondre à votre question, il faut rappeler l'origine de *L'Outil en Main*. C'est une femme, Marie-Pascale Ragueneau, qui en est à l'origine, à la suite d'un combat qu'elle mena contre un projet urbain qui visait à détruire le « Vieux Troyes ». Ce projet requalifiait quartiers et population avec un urbanisme et des constructions répondant à un critère de modernité et aux besoins des classes moyennes, en relogant ailleurs, en périphérie, les populations ouvrières.

Son courage et sa persévérance payèrent : le programme se transforma, pour finalement réhabiliter et adapter l'existant sans déplacer les populations, préservant non seulement l'urbanité mais aussi les traces historiques des Comtes de Champagne, des Templiers, du génie des gens de métiers qui bâtirent la cité. Le Vieux Troyes est sauvé et va devenir le levier de la transformation de Troyes en Cité des Arts et de la Création.

Pour notre fondatrice Marie-Pascale Ragueneau, le refus de la fatalité et le courage de résister la conduisent à observer l'intérêt porté par les jeunes au travail des Compagnons du Devoir en action. Elle demande alors aux Compagnons avec lesquels elle a construit un projet urbain alternatif d'accueillir ces jeunes les après-midis sans école.

Bien que croyante, elle attache une importance

essentielle à la laïcité et à la question sociale. Cette double approche la guide et, après cinq ans d'expérience, constatant les limites et la non-reproductibilité en l'état de son expérience, se met à élaborer les statuts de l'Union de *L'Outil en Main*, dans l'esprit de laïcité et d'égalité entre garçons et filles. L'Union voit le jour en 1994, ses statuts sont déposés à l'INPI, et neuf mois plus tard, est créé le premier Outil en Main à Villeneuve-d'Ascq chez les Compagnons du Devoir.

Aujourd'hui, nous sommes plus de 270 associations locales, accueillant plus de 4 500 jeunes chaque semaine, et plus de 7 000 citoyens, gens de métiers engagés dans la construction d'une personne, citoyen éclairé.

Ce résultat nous consolide dans notre espérance qu'il est possible de transmettre le patrimoine invisible de l'intelligence de la main en initiant les jeunes à partir de l'âge de 9 ans à la fabrique des choses. C'est une contribution importante pour bâtir pour ces jeunes un futur désirable.

Le Jas : Comment s'effectue concrètement la transmission de savoir ?

À *L'Outil en Main*, on ne postule pas le vide ou le néant chez les jeunes, mais au contraire on leur reconnaît un « talent », qu'il s'agit d'éveiller par la pratique de l'intelligence de la main. Dans chaque métier, la réalisation d'une œuvre est une création tant pour le jeune que pour le vieux qui le guide. Tous deux réalisent non seulement une œuvre partagée, mais sont marqués par un temps commun.

Le parcours au sein de nos ateliers est lent : pas de programme éducatif, mais une démarche progressive, un processus de métamorphoses. C'est un temps où le « jeune » et le « vieux » ensemble vivent une pluralité de possibles pour se construire et partager des bonheurs, qui leur resteront en mémoire comme des pépites de jours heureux.

Le choix fondamental pour transmettre à *L'Outil en Main* est le temps. Nous sommes très attentifs à la valeur et la nature de ce temps, qui doit être libéré des contraintes habituelles dans lesquelles nos enfants sont généralement pris. En effet, l'initiation à l'intelligence de la main se déroule hors temps scolaire, sur un temps donc de repos, de récréation. Mais ce repos n'est pas un temps de loisir hédonique : au contraire il doit constituer un tremplin pour penser le futur, futur de l'objet à créer, choix du matériau, recherche sur les techniques, sur l'histoire... Il s'agit de réaliser ce que l'on a imaginé, de créer en travaillant la matière, en recitifiant à chaque étape, en étant accompagné.

Pour le jeune, il y a aussi un temps avant de s'engager, un temps de réflexion, de dialogue avec les gens de métiers, de l'engagement à respecter le règlement général, d'être assidu et persévérant. Et cet engagement que l'on exige du jeune, on l'exige aussi de chaque bénévole, car il n'est pas question de manquer au jeune.

Le maniement des outils révèle des gestes, des attitudes, des postures, et les règles donnent au jeune des indications sur ce qu'il doit faire pour réaliser, pour fabriquer en relation avec les autres. C'est donc dans cet effort de créer, de transmettre et de réaliser que jeunes et vieux sont intensément reliés. Comme le savent tous les artisans et travailleurs manuels, la main éclaire l'esprit et ouvre les cœurs.

L'échange produit par la transmission est non seulement un apprentissage de la lenteur par la répétition de la gestuelle, mais aussi un apprentissage de l'humilité par la production de travaux qui sont autant de petites choses qui ouvrent sur le bonheur et la beauté. L'amour du Beau invite à une réflexion sur l'esthétique et sur cette intelligence de la main, premier outil de l'humanité qui nous constitue dans notre universalité et rappelle qu'à l'origine, l'artisan était assimilé à l'artiste.

Au-delà du moment de la transmission, on pense aussi à ce qui reste après. Du côté des objets, ils renaissent, ils se transforment. Mais ce qui reste n'est pas que visible : la mémoire peut être invisible. Les plus vieux vont mourir, c'est dans l'ordre des choses, mais la trans-

mission de la gestuelle de la main ouvre à une transformation spirituelle « par la fabrique des choses ». S'émerveiller des savoir-faire anciens et les adapter aux modes constructifs actuels, c'est probablement ce qui peut le mieux accompagner le changement de mode de consommation, de notre façon de construire, de notre façon de retrouver du lien dans la Cité en redonnant sens, sel, saveur et goût au travail de l'artisan, à l'intelligence de la main. Eloge du bien-faire et de la lenteur pour réaliser mais aussi par cette transmission sensibilisation au durable, au patrimoine et à la beauté.

Et c'est par cette transformation spirituelle que l'on peut développer chez les enfants et les jeunes, pensons-nous, une éthique du civisme, du respect mais aussi de la liberté, qui peuvent constituer l'un des piliers d'une République laïque.



L'AMRF MOBILISÉE POUR UN VÉRITABLE STATUT DE L'ÉLU

L'établissement d'un véritable statut des élus locaux est plus que jamais indispensable si l'on veut sauvegarder l'efficacité de la démocratie locale. Déjà en 2000, dans son appel fondateur à Gergovie, le président de l'AMRF, qui s'appelait alors la FNMR, Gérard Pelletier, soulignait à quel point : « *l'adaptation du statut de l'élu local est devenue un besoin impérieux !* ». Un quart de siècle plus tard, va-t-on enfin tenir compte des propositions de l'AMRF rappelées ci-dessous ?

UNE ATTENTE ANCIENNE ET UNE URGENCE DÉMOCRATIQUE

Être maire, surtout en milieu rural, c'est assumer, souvent seul, une charge administrative, politique, humaine et parfois sécuritaire. Les élus sont confrontés à une accumulation de normes, à la raréfaction des moyens, aux attentes toujours plus grandes de la population, sans bénéficier en retour d'un véritable statut protecteur. Pour l'AMRF, cette situation explique en partie l'usure des élus et la difficulté à susciter de nouvelles vocations alors que la fonction reste largement bénévole et très prenante. Pour Michel Fournier, il s'agit d'une « *urgence démocratique* » tant il est important « *de permettre à tous les citoyens – sans distinction d'âge, de sexe ou d'activité professionnelle – de candidater aux élections municipales et de s'investir dans un mandat avec la garantie d'un cadre protecteur* ».

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR LEVER LES FREINS À L'ENGAGEMENT

Pour remédier à cette situation, l'AMRF a formulé dès 2023 trente-cinq propositions concrètes visant à améliorer le statut de l'élu local. Parmi celles-ci, on peut relever la volonté d'intégrer le statut de l'élu au Code du travail et au Code général des collectivités territoriales, pour clarifier les droits et devoirs des élus. Dans ce registre, l'augmentation des droits d'absence pour les élus salariés, afin de faciliter la conciliation entre mandat et activité professionnelle et une meilleure protection sociale, notamment en matière de retraite,

d'assurance maladie et d'arrêt de travail, ou encore la facilitation du retour à l'emploi sont des avancées attendues.

Par ailleurs, si le renforcement de l'accompagnement de l'État en cas de violence est indispensable, l'AMRF milite aussi pour une meilleure identification des élus, avec par exemple l'instauration d'une cérémonie officielle en début de mandat de manière à officialiser l'entrée dans la fonction. Une reconnaissance qui pourrait aussi passer par la création d'un label « *entreprise citoyenne* » afin d'encourager les employeurs à soutenir l'engagement de leurs salariés dans la vie publique.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE

Au-delà de ces revendications, c'est la capacité même des communes rurales à se gouverner démocratiquement qui est en jeu. Un maire insuffisamment soutenu, isolé, ou découragé par les lourdeurs administratives, ne pourra exercer sereinement son mandat. À l'inverse, un statut de l'élu repensé peut devenir un levier d'attractivité, y compris pour les plus jeunes générations, dont l'engagement reste timide. Face aux défis climatiques, sociaux et économiques, les communes sont souvent les premiers échelons de la réponse publique. Pour cela, elles ont besoin d'élus motivés, compétents et reconnus. C'est tout le sens du combat de l'AMRF, qui rappelle que la démocratie locale commence au village, et que le maire en est le cœur battant. échec cuisant pour les politiques sociales de l'autonomie. ■

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Délégation de Service Public pour la gestion d'une structure multi-accueil Petite Enfance
à Matoury (29 places) située à Gibelin 2 et dénommée « Les Petits Papillons »

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI ATTRIBUE LA DELEGATION

CCAS de la Ville de Matoury - Impasse Ménard -
97351 MATOURY

Tél. : 0594.31.96.16 Fax : 0594.31.63.55

II. OBJET, NATURE ET DUREE

Délégation de service public par affermage pour la gestion et l'animation d'une structure d'accueil pour la petite enfance pour une durée de 5 ans.

Date prévisionnelle de démarrage du service : à l'expiration de la précédente convention de gestion, prévu au 02 février 2026 hors prolongation éventuelle.

III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA DELEGATION

Le service délégué porte sur la gestion d'une crèche d'une capacité de 29 places située à Matoury (Quartier Gibelin 2) pour l'accueil d'enfants de 3 mois à 3 ans dans le respect de la législation en vigueur. Le CCAS de la Ville de Matoury en partenariat avec la Ville de Matoury met à disposition du délégataire les locaux et matériels sous forme de location. Le délégataire exploitera la structure à ses risques et périls, et appliquera les tarifs définis par le barème de la CNAF. Le délégataire sera tenu de reprendre le personnel actuellement employé par l'association gestionnaire conformément à la directive communautaire 2001-23 CE du Conseil du 12 mars 2001 et des articles L.1224-1, L.1224-3 et L.1224-3-1 du Code du travail.

IV. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALIFICATIONS ET CAPACITES DES CANDIDATS

Le candidat remettra un dossier permettant au CCAS d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, son aptitude à assurer l'exécution et la continuité du service public dans le respect de la réglementation en vigueur et l'égalité des usagers devant le service public. Justificatifs à produire :

- Une lettre de candidature signée comportant les motivations du candidat à l'égard du projet.

- Une note décrivant les références récentes du candidat notamment dans la gestion de structures comparables à celle objet du présent avis.

- Un document de présentation générale du candidat (nom, raison sociale, copie intégrale des statuts, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices, attestations d'assurances en cours de validité).
- Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations sociales.

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire ou une copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il n'a pas été condamné au cours des cinq dernières années pour travail illégal.

V. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront appréciées sur la base des garanties professionnelles et financières, de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, ainsi que des motivations, des moyens et des références des candidats.

VI. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 1^{er} Août 2025 à 12 heures. Suite à l'analyse des candidatures, la commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre auxquels elle fera parvenir le cahier des charges détaillé du CCAS.

VII. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers seront à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.marches-securises.fr/entreprise>

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les questions seront à poser exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.marches-securises.fr/entreprise>

IX. DATE D'ENVOI DE L'APPEL A CANDIDATURES : 20 Juin 2025



LEGS ET ASSURANCES-VIE



**Solidarité
Laïque**

APPRENDRE COMPRENDRE GRANDIR

C'EST UNE QUESTION DE TRANSMISSION

Grâce à votre legs à Solidarité Laïque, vous transmettez aux enfants comme aux adultes, en France et dans le monde, les savoirs fondamentaux qui leur permettront de devenir des citoyens responsables, libres et solidaires.

© Adobe Stock - laurenoppe



DEMANDEZ VOTRE DOCUMENTATION GRATUITE

Merci de compléter et de renvoyer ce bulletin sous enveloppe timbrée à Solidarité Laïque, 22 rue Corvisart 75013 Paris.



Oui, je souhaite recevoir, sans engagement et en toute confidentialité, mon guide gratuit sur les legs, donations et assurances-vie, au bénéfice de Solidarité Laïque.

Civilité :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone (optionnel) :



Votre interlocutrice privilégiée pour vos dons et legs :
Majda Devienne, responsable développement des ressources.
01 43 35 01 85 - mdevienne@solidarite-laïque.org



ACTIONSOCIALES25



**Solidarité
Laïque**